Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 17 décembre 2014

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire du conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 19 novembre 2014, à 8 h 30

10.005 Procès-verbal

CE *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 24 novembre 2014, à 12 h

10.006 Procès-verbal

CE *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 26 novembre 2014, à 7 h 30

10.007 Procès-verbal

CE *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 26 novembre 2014, à 8 h

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.002 Appel d'offres public

CE *Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels* - 1143177001

Annuler l'appel public de propositions, aux fins de la vente d'un terrain vague du Vieux-Montréal, situé entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, à l'est de la Place d'Armes, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Abroger la résolution CE12 0278 du 7 mars 2012

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien* - 1144872005

Conclure avec Électronique sécurité Thomas Ltée une entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec 2 options de prolongation de douze mois chacune, pour l'achat de lampes de poche incluant des cônes de circulation, destinées aux policiers du Service de police de la Ville de Montréal - Somme maximale de 229 238 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13980 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien* - 1140206015

Accorder un contrat à Les solutions Victrix inc., pour le service de support et d'entretien ainsi que le renouvellement des licences du logiciel Imprivata OneSign, pour la période du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2015 - Dépense totale de 51 948,58 $, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13865 (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.005 Contrat de construction

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1145950002

Accorder un contrat à Excavation René St-Pierre inc. pour l'exécution de travaux de déconstruction de la cour de services satellite Honoré-Beaugrand située au 7944-7946 rue Hochelaga Est dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 223 520,04 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5747 - (5 soumissionnaires)

20.006 Contrat de services professionnels

CE *Service des infrastructures_voirie et transports* - 1140699002

Accorder un contrat de services professionnels à l'Université de Sherbrooke pour la réalisation de travaux sur la valorisation des granulats recyclés et du verre récupéré dans les mélanges de béton utilisés par la Ville dans la construction de ses infrastructures - Montant maximum de 80 000 $ - Contrat de gré à gré

20.007 Immeuble - Acquisition

CE *Service des infrastructures_voirie et transports* - 1141477025

Acquérir, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, une partie du boulevard René-Lévesque Ouest, connue comme étant les lots 3 776 665 et 3 776 666 du cadastre du Québec et ce, à des fins de rue dans l'arrondissement Ville-Marie

20.008 Obligations contractuelles

CE *Service des infrastructures_voirie et transports* - 1141477020

Libérer la Ville de Montréal des restrictions quant à ses titres sur les lots 3 636 446 et 4 193 672 du cadastre du Québec situé au nord-est de la rue Gibbons et au sud-est du boulevard LaSalle dans l'arrondissement Verdun - Article 193 de l'annexe C de la Charte

20.009 Obligations contractuelles

CE *Service des infrastructures_voirie et transports* - 1141477023

Libérer la Ville de Montréal des restrictions quant à ses titres sur certains lots du cadastre du Québec situé à l'est du boulevard LaSalle et au nord-ouest de la rue Brassard dans l'arrondissement Verdun - Article 193 de l'annexe C de la Charte

20.010 Subvention - Contribution financière

CE *Service des infrastructures_voirie et transports* - 1144651001

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 $, à l'Association québécoise des transports (AQTr) dans le cadre de son 50e anniversaire, qui sera célébré à l'occasion de son 50e congrès et salon des transports intitulé «Prochain arrêt» à Montréal, du 30 mars au 1er avril 2015, conditionnellement à l'adoption du budget de fonctionnement 2015 de la Direction des transports

20.011 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service de la diversité sociale et des sports* - 1142586005

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 000 $ à 10 organismes, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.012 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service de la diversité sociale et des sports* - 1142586004

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 69 000 $ à 3 organismes, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.013 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service de la culture* - 1146344007

Accorder un soutien financier de 18 854 $ à l'École de cirque de Verdun dans le cadre des programmes de soutien de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal

20.014 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE *Service de la diversité sociale et des sports* - 1144815005

Approuver les modifications au Programme des équipements sportifs supra locaux

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE *Société du Parc Jean-Drapeau* - 1146101007

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à signer une entente de licence relative aux enregistrements (footage licence) du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal, pour une durée de 10 ans, soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2024

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

30.003 Administration - Adhésion / Cotisation

CE *Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales* - 1141084001

Autoriser le paiement de la somme de 11 500 euros (± 16 000 $ CAN) représentant la cotisation de la Ville de Montréal à l'association internationale Mayors for Peace pour 2014 et 2015

30.004 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE *Service de la culture* - 1144248006

Autoriser la réception d'un revenu supplémentaire de 23 706,53 $ en provenance de la Fondation de la Chapelle historique du Bon-Pasteur pour couvrir les dépenses supplémentaires de personnel liées à des locations de la Chapelle - Autoriser une dépense supplémentaire de 23 706,53 $ pour couvrir les coûts occasionnés par ces locations

30.005 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE *Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal* - 1146620017

Autoriser un virement budgétaire total de 734 400 $, soit 657 000 $ en provenance du budget de fonctionnement et 77 400 $ du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal vers les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Verdun, de Ville-Marie, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pour la plantation additionnelle de 816 arbres dans le cadre du Plan d'action canopée (édition 2014)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

30.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.007 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE *Service du greffe* - 1140843015

(AJOUT) Ratifier la dépense relative au déplacement à Chicago, les 7 et 8 décembre 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, afin de prendre part aux événements commémorant le 70e anniversaire de la signature de la «Convention relative à l'aviation civile internationale» - Montant : 640,03 $

30.008 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1143777002

(AJOUT) Autoriser un budget additionnel de dépense de 698 205,41 $ équivalant au revenu additionnel correspondant à la réception d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique - Autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière à affecter ce montant au budget de fonctionnement de la Section énergie et environnement - Autoriser le report en 2015 du solde du budget de dépense généré par les revenus additionnels

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE *Service du développement économique* - 1141179007

Édicter une ordonnance afin de fixer au 1er juillet 2015 la date avant laquelle toute demande de subvention visée au Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal-Industrie) (RCG 07-029) doit être présentée

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

40.002 Règlement - Emprunt

CE *Service des finances , Financement trésorerie et caisses de retraite* - 1140144001

Adopter un règlement intitulé «Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2015», d'un montant maximal de 1 200 000 000 $CA

Compétence d'agglomération : Acte mixte

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.002 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.003 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général* - 1141041014

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 30 novembre 2014

Compétence d'agglomération : Acte mixte

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 36
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 1

CE : 10.002

2014/12/17 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 10.003

2014/12/17 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 19 novembre 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée
M. Richard Bergeron, conseiller indépendant

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 1759

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 19 novembre 2014, en y retirant les articles 12.001 à 12.003, 20.008 et 30.005.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 1760

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d’adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 1761

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d’adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 1762

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d’adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 26 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE14 1763

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d’adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE14 1764

Il est

RÉSOLU :

d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE14 1765

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d’agglomération :

1 - de conclure, conformément aux dispositions de la loi, une entente cadre de gré à gré d'une durée de dix huit mois avec Groupe Techna inc. pour l’acquisition d’imprimantes et leurs accessoires pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI), ainsi que les services d’entretien d'une durée de cinq ans pour une somme maximale de 1 432 617,24 $, taxes incluses;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel Groupe Techna inc. s'engage à fournir à la Ville les biens et services professionnels requis à cette fin, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1140206011

CE14 1766

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention d'entretien incluant, en annexe C, un projet de convention fiduciaire, de gré à gré, avec Solutions XL-ID inc., fournisseur unique, pour le renouvellement des services de support et d'entretien des logiciels et équipements du système de galerie de photos utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 52 442,53 $, taxes incluses, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

2- d'autoriser le chef de la Division des ressources informationnelles du SPVM et le chef de la Section informatique de la Ville de Montréal à signer ces documents pour et au nom de la Ville ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1140206008

CE14 1767

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, à Le Centre de transition Le Sextant inc., un contrat pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux, pour une période de 8 mois à compter du 1er décembre 2014, aux prix de l'entente de gré à gré intervenue avec la firme, soit pour une somme maximale de 755 958,74 $, conformément aux documents de cette entente ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1144512007

CE14 1768

Vu la résolution CA14 25 0421 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 3 novembre 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense de 546 722,70 $, taxes incluses, représentant la contribution de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) de 58,8 % du coût total de la dépense, incluant les frais incidents, pour des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc, reconstruction de chaussée et de trottoirs dans la rue Clark, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ;

2 - d'autoriser une dépense de 243 654,03 $, taxes incluses, représentant la contribution de Direction des infrastructures (DI) de 26,2 % du coût total de la dépense, incluant les frais incidents, pour des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc, reconstruction de chaussée et de trottoirs dans la rue Clark, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2015 ;

3 - d'accorder à la compagnie Civisol inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 809 634,07 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DTP 54-14-13 ;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1143466007

CE14 1769

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 265 058,18 $, taxes incluses, pour la réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie entre les chemins Queen-Mary et Côte-Saint-Luc dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du contrat accordé à Les Excavations Lafontaine inc. (CG 14 0209), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 171 736,45 $ à 2 436 794,63 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1146838001

CE14 1770

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser une dépense de 255 474,45 $, taxes incluses, pour l'acquisition d'un système informatique GAOC pour la production de formulaires du guide d'appel d'offres des chantiers, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2- d'approuver un projet de convention par lequel Dexero, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 232 249,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13558 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1140115002

CE14 1771

Il est

RÉSOLU :

1- d'accepter, en vertu de l'article 33 de la Charte de la Ville de Montréal, de l'artiste Chloé Desjardins, un don de 125 objets pour le Service de la culture d'une valeur totale établie par des évaluateurs externes à 3 750 $;

2- d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôts à Chloé Desjardins, pour un montant total de 3 750 $, conformément aux règles fiscales applicables ;

3- d'approuver les projets d'acte de donation et convention de licence avec Chloé Desjardins et d'autoriser le chef de division, Division de l'action culturelle et des partenariats au Service de la culture, à signer ces documents pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1143013001

CE14 1772

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel 7096488 Canada inc. consent à la Ville, une servitude d'utilités publiques, aux fins d'installation d'une conduite d'aqueduc sur une partie du lot 4 881 913 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 54,6 mètres carrés, situé à l'est de la 94e Avenue et au sud du boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1134386003

CE14 1773

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier de 18 000 $ à Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour la période se terminant le 31 mars 2015;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1140706006

CE14 1774

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 288 000 $ à Projets Autochtones du Québec (PAQ) pour l'année 2014, pour le projet de construction de l'immeuble au 161 rue de la Gauchetière Est, dans le cadre de la Mesure d'aide financière du maire de Montréal à la lutte contre l'itinérance;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1140640003

CE14 1775

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, Centre de recherche de l'hôpital Douglas, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour effectuer le dénombrement des personnes itinérantes à Montréal, pour une somme maximale de 270 528,13 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13872 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1146794002

CE14 1776

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense de 3 199 754,25 $, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, en l'occurrence réaliser les plans et devis et cahier des charges pour les appels d'offres, surveiller les travaux de construction et effectuer certaines expertises techniques dans le cadre du projet Migration du Biodôme, comprenant tous les frais incidents le cas échéant ;

2 - d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel l'équipe AZPLM Limited, Kanva Architecture Inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L, Bouthillette Parizeau Inc. et NCK Inc., lauréate du concours Espace pour la vie - volet Migration du Biodôme, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 908 867,50 $, taxes incluses, conformément aux documents du concours international d'architecture Espace pour la vie et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1146365002

CE14 1777

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants jusqu'au 31 décembre 2016 :

- à compter du 1er janvier 2015 :

1 - les activités d'opération suivantes relatives aux lieux d'élimination de la neige liées au réseau de voirie locale:

- opérations d'élimination de la neige;
- travaux de préparation des lieux d'élimination de la neige avant l'hiver ou entre les chargements de neige;
- travaux de nettoyage des lieux d'élimination de la neige à la fin de l'hiver;
- surveillance des lieux d'élimination de la neige;
- application des tarifs d'utilisation des lieux d'élimination de la neige;

2 - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles;

3 - les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale;

4 - les structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale qui respectent l'un des paramètres suivants:

- ouvrage composé d'éléments dits structuraux;

  - pont, passerelle ou tunnel dont la longueur du tablier (distance comprise entre les extrémités du tablier ou entre les faces intérieures des garde-grèves des culées) est de 4,5 mètres ou plus;
  - mur de soutènement et écran antibruit dont la hauteur moyenne, mesurée à partir du dessus du terrain naturel sans inclure les dispositifs de retenue, est de 1,5 mètre ou plus et dont la superficie est de 50 mètres carrés ou plus;
  - ponceau dont l'ouverture, mesurée perpendiculairement aux parois, est de 4,5 mètres ou plus. Dans le cas où il y a plusieurs cellules côte à côte, il faut considérer la somme de leurs ouvertures. Les cellules doivent évidemment se trouver sur le même cours d'eau, et la distance entre chacune d'elles doit être inférieure ou égale au diamètre de la cellule la plus importante;
  - quai à neige composé d'un tablier dont la longueur hors-tout est de 4,5 mètres ou plus et la hauteur moyenne mesurée à partir du terrain naturel est de 1,5 mètre ou plus.

5 - le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, par distributeur ou par borne de stationnement sur le réseau de voirie locale;

- à compter du 17 janvier 2015 :

6 - l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1144631004

CE14 1778

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* :

1 - d'offrir les services suivants aux arrondissements concernés:

a) Port de plaisance de Lachine

- offrir à l'arrondissement de Lachine de prendre en charge, à compter du 1er janvier 2015, le Port de plaisance de Lachine. Seuls l'entretien mineur, la gestion opérationnelle et contractuelle, notamment à l'égard des obligations, des travaux et des pénalités qui sont prévues, ainsi que les requêtes des citoyens relativement à cet équipement demeurent de la responsabilité de l'arrondissement de Lachine.

Cet arrondissement continue de financer à même son budget ces activités d'entretien et de gestion. Tout excédent des revenus sur les dépenses demeure à l'usage exclusif du conseil de l'arrondissement de Lachine, jusqu'à concurrence de 370 400 $. Si l'excédent des revenus sur les dépenses est inférieur à 370 400 $, la différence entre ce montant et l'excédent est à la charge du conseil de la ville.

b) Théâtre Outremont

- offrir à l'arrondissement d'Outremont de prendre en charge, à compter du 1er janvier 2015, le Théâtre Outremont.

La Ville centre devient notamment responsable:

i) de conclure un protocole d'entente avec la Corporation du Théâtre Outremont en vue de sa gestion et de la mise en œuvre d'une programmation culturelle montréalaise, y compris l'utilisation du Théâtre par l'arrondissement pour la présentation de sa programmation culturelle locale;

ii) d'effectuer l'ensemble des opérations visant l'exploitation de ce bâtiment incluant l'entretien majeur, tel que les travaux liés à la mécanique, le chauffage, la climatisation et l'entretien sanitaire.

L'arrondissement d'Outremont demeure responsable :

i) de convenir avec la Corporation du Théâtre Outremont d'une programmation culturelle d'arrondissement ainsi que des modalités et des conditions d'utilisation du Théâtre Outremont à cet égard;

ii) d'effectuer les opérations d'entretien mineur du bâtiment et du déneigement de son débarcadère.

L'arrondissement Outremont continue à financer à même son budget les coûts relatifs à l'utilisation du Théâtre Outremont aux fins de la programmation culturelle d'arrondissement. Les coûts liés aux activités d'entretien mineur et de déneigement sont à la charge du Service de la culture.

2 - d'accepter les offres de services suivantes des arrondissements concernés:

- accepter l'offre de services qui sera adoptée par les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds–Roxboro, d'Outremont et de Verdun de fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier, soit la gestion de leur contrat respectif en cours avec une compagnie privée pour l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction, notamment à l'égard des obligations et des pénalités qui sont prévues au contrat, et ce, à compter du 17 janvier 2015 jusqu'à l'échéance du contrat.

Les crédits liés à l'offre de service des arrondissements de l'Ile Bizard Sainte-Geneviève, de Pierrefonds–Roxboro et de Verdun sont inclus dans la dotation budgétaire de ces conseils.

En ce qui a trait à l'offre de service de l'arrondissement d'Outremont, le conseil de la Ville effectuera, pour l'année 2015, un virement de crédits de 103 000 $.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1144631005

CE14 1779

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 4 433 250 $, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement des installations sportives du Bassin olympique, secteur du Quartier des athlètes, à Construction Socam, aux prix et aux conditions de sa soumission datée du 22 octobre 2014;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1146807001

CE14 1780

Vu la résolution CA14 30 11 0383 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 4 novembre 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses d'un montant de 12 846 $ représentant les revenus réalisés en 2014 pour la vente de billets pour les croisières patrimoniales;

2 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1140751003

CE14 1781

Il est

RÉSOLU :

1- d'accepter la contribution financière au montant de 54 282,83 $, provenant des villes et organismes mentionnés ci-après, pour la réalisation des outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires, portant sur la prévention incendie ;

Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés	4 742,83 $
Dolbeau-Mistassini	1 500 $
Repentigny	2 000 $
Saint-Jean-sur-Richelieu	1 500 $
Blainville	3 000 $
Chibougamau	1 500 $
Drummondville	1 500 $
Gatineau	3 000 $
Laval	5 000 $
L'Île-Perrot	1 500 $
Longueuil	1 500 $
Mercier	1 500 $
Pincourt	1 500 $
Québec	10 000 $
Rigaud	3 000 $
Saint-Félicien	1 500 $
Sherbrooke	2 000 $
Terrebonne	2 000 $
Varennes	1 500 $
Joliette	1 500 $
Sainte-Thérèse	1 500 $
Deux-montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac	1 500 $

2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels au montant de 54 282,83 $;

3- d'imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1145361003

CE14 1782

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser une dépense totale de 250 000 $ pour réaliser les correctifs recommandés au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est à Montréal, dans le dossier de contamination fongique du bâtiment, tel que décrit au sommaire décisionnel;

2- d'autoriser un virement budgétaire en 2014 de 250 000 $ en provenance des dépenses générales d'administration de compétence locale vers le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour le financement de la décontamination fongique de ce bâtiment;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1146627003

CE14 1783

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 639 000 $ en provenance du PTI 2014 du Service de la diversité sociale et des sports vers le PTI 2014 de l'arrondissement de Montréal-Nord pour la réalisation du projet de remplacement du revêtement en gazon synthétique du terrain de soccer au parc Saint-Laurent, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1144815003

CE14 1784

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d’inscrire à l’ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) », et d’en recommander l’adoption à une séance subséquente;

2 - d’inscrire à l’ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) », et d’en recommander l’adoption à une séance subséquente;

3 - d’inscrire à l’ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », et d’en recommander l’adoption à une séance subséquente;

Adopté à l'unanimité.

40.001 1144631006

CE14 1785

Il est

RÉSOLU :

d’inscrire à l’ordre du jour du conseil d’agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 204 000 $ afin de financer la réalisation d'une troisième tranche du Projet Bonaventure » et d’en recommander l’adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1141009008

CE14 1786

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « rue William-Fleming » la nouvelle voie de circulation implantée sur le lot 5 061 705 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de LaSalle.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1146767005

CE14 1787

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant le réseau de voirie artériel des voies de circulation » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1144520001

CE14 1788

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur la maison Louis-Hippolyte-La Fontaine située au 1395, avenue Overdale, dans l'arrondissement de Ville-Marie, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1143751003

CE14 1789

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le site du 2118 à 2124, boulevard Gouin Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1141183001

CE14 1790

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de la maison Hosea-Ballou-Smith situé au 1260, chemin Remembrance, parc du Mont-Royal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1143751008

CE14 1791

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 30 septembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1141041012

CE14 1792

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 31 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1141041013

Levée de la séance à 13 h

70.001

_____

Les résolutions CE14 1759 à CE14 1792 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

_____	_____
Pierre Desrochers	Yves Saindon
Président du comité exécutif	Greffier de la Ville

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le lundi 24 novembre 2014 à 12 h
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE14 1793

Il est

RÉSOLU :

d’adopter l’ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 24 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 1794

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de résilier le contrat de services professionnels accordé à Acertys inc., (CG14 0122) relativement à la mise en oeuvre d'une démarche d'interaction avec le public dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1144223001

CE14 1795

Il est

RÉSOLU :

1- de prendre acte des recommandations et du Plan d'affaires 2015-2019 proposé par BIXI MONTRÉAL;

2- de mandater la direction générale en vue de conclure une entente quinquennale avec BIXI MONTRÉAL pour la prise en charge et l'opération du système de vélo en libre-service BIXI pour la période 2015-2019 conformément aux recommandations formulées par BIXI MONTRÉAL.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1144368012

CE14 1796

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de demander au vérificateur général d'amender son rapport pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 afin qu'il reflète avec exactitude la situation en matière d'octroi de contrats de déneigement, de collecte et de transport de matières résiduelles pour la période étudiée et de déposer le rapport amendé à une séance subséquente du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1143570006

Levée de la séance 12 h 12

70.001

Les résolutions CE14 1793 à CE14 1796 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

_____	_____
Pierre Desrochers	Yves Saindon
Président du comité exécutif	Greffier de la Ville

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 26 novembre 2014 à 7 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des Arrondissements
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE14 1797

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 26 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 1798

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 26 novembre 2014, pour adoption à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget de fonctionnement relevant du conseil municipal de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1143843016

CE14 1799

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014, pour adoption à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1143843017

CE14 1800

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter une résolution visant à affecter une somme de 45 M$ à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1143843020

CE14 1801

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale de l'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2015).

Adopté à l'unanimité.

30.004 1143843019

CE14 1802

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter une résolution visant à affecter une somme de 22,7 M$ à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1143843021

CE14 1803

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2015).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1144309008

CE14 1804

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et quote-part prévus au budget 2015 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants:

Communauté métropolitaine de Montréal	25 622 700
Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal	10 000 000
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal	5 498 400
Société de gestion Marie-Victorin	20 000

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1144866002

CE14 1805

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et quote-part prévus au budget 2015 de la Ville à la CMM et aux organismes suivants:

Société de transport de Montréal	422 300 000
Agence métropolitaine de transport	63 600 000
Conseil des arts	13 410 000
Société du parc Jean-Drapeau	9 846 300
Bureau du taxi de Montréal	3 430 500
Office municipal d'habitation de Montréal	550 000
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	4 377 300

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1144866001

CE14 1806

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2015 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1143843015

CE14 1807

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, les prévisions budgétaires 2015 du Conseil des Arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1142904021

CE14 1808

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2015 (volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.011 1142904019

CE14 1809

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2015 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19)*.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1142904020

CE14 1810

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1146812001

CE14 1811

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2015) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1146812002

CE14 1812

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2015) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1144309003

CE14 1813

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2015) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1144309004

CE14 1814

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1143843018

CE14 1815

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2015) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1144309005

CE14 1816

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2015) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1144309006

CE14 1817

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2015) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1144309009

CE14 1818

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un financement interne au montant de 14 700 000 $ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ. », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1143894003

CE14 1819

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un financement interne au montant de 18 700 000 $ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1143894002

Levée de la séance à 7 h 45

70.001

Les résolutions CE14 1797. à CE14 1819 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

_____	_____
Pierre Desrochers	Yves Saindon
Président du comité exécutif	Greffier de la Ville

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 26 novembre 2014 à 8 h
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 1820

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 26 novembre 2014, en y retirant les articles 12.001 à 12.006.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 1821

Il est

RÉSOLU :

d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 12 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 1822

Il est

RÉSOLU :

d’approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 13 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 1823

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de 20 camions échelles (30 m) pour les 5 prochaines années (2015-2019) et d’approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l’évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1133838001

CE14 1824

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder à Guard-X, plus bas soumissionnaire conforme, pour une durée de 24 mois plus une année d'option, le contrat pour la fourniture sur demande du service d'inspection et d'entretien des extincteurs portatifs et fixes ainsi que des hottes de cuisinière, pour une somme maximale de 101 396,45 $, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13599 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1140505001

CE14 1825

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Entreprises L.M., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le service d'entretien de compresseurs d'air industriels dans divers bâtiments municipaux, pour une période de 36 mois à compter du 1er janvier 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 119 397,31 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13713 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1146292001

CE14 1826

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 114 975 $, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un batardeau à la structure d'Interconnexion Nord-Sud de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Groupe Mécano inc. (CE14 0067), majorant ainsi le montant du contrat de 303 215,05 $ taxes incluses à 418 190,05 $, taxes incluses ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1143334032

CE14 1827

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de modification de convention, de gré à gré, par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville ses services professionnels pour développer un nouveau contenu de formation visant à développer les compétences de gestion requises en matière de gestion de la diversité en emploi, et ce, en augmentant la somme maximale de la convention initiale de 3 075 775 $ à 3 139 775 $, taxes incluses, conformément à l'addenda à son offre de service en date du 17 octobre 2014, et selon les termes et conditions stipulés à la modification de convention;

2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1146750001

CE14 1828

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver l'offre de financement de la Caisse Centrale Desjardins datée du 29 octobre 2014. déterminant les termes et conditions d'un crédit d'exploitation à demande d'un montant maximum de 85 000 000 $ aux seules fins d'effectuer des emprunts temporaires conformément à l'article 120 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*(la « Convention de crédit »);

2 - d'autoriser le directeur du Service des finances et trésorier ou le trésorier adjoint à signer la Convention de crédit pour et au nom de la Ville;

3 - d'autoriser le directeur du Service des finances et trésorier ou le trésorier adjoint à effectuer, le cas échéant, lesdits emprunts temporaires conformément aux termes et conditions prévus à la Convention de crédit et à signer tout document requis aux termes de la Convention de crédit;

4 - d'abroger la résolution CE99 03144 du 15 décembre 1999;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1141629007

CE14 1829

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, la description du lot 1 901 332 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dont la Ville entend devenir propriétaire ;

2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1141477013

CE14 1830

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Bibliothèque des jeunes de Montréal, à titre gratuit, à compter du 29 juillet 2014 jusqu'au 28 juillet 2015, un espace d'entreposage de livres jeunesse, d'une superficie d'environ 118,6 mètres carrés, au 3e étage, de l'édifice Gaston-Miron, sis au 1210, rue Sherbrooke Est, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1145323010

CE14 1831

Il est

RÉSOLU :

de mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre tous les recours appropriés et notamment la publication d'un préavis d'exercice de la clause résolutoire prévue en faveur de la Ville contre l'immeuble situé dans l'arrondissement de Lachine, au sud de la rue Victoria, à l'ouest de la 25e Avenue et constitué du lot 4 427 861 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, résultant de l'acte de vente par la Ville de Montréal à 9172-7743 Québec inc., reçu devant Me Michael Beaudry, notaire, le 31 octobre 2012, sous sa minute 21 955, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 535 107.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1141233004

CE14 1832

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser une somme additionnelle de 730 000 $ pour les honoraires du cabinet Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L. afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de la faillite de la Société de vélo en libre-service et dans six poursuites en dommages par des fournisseurs de cette dernière;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1144403004

CE14 1833

Vu la résolution CA14 13 0318 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 3 novembre 2014 ;

Il est

RÉSOLU :

1- d’autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d’agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, le démarrage de la phase de planification du projet d’espace culturel intégrant un lieu de diffusion et la rénovation et la mise aux normes de la bibliothèque dans le contexte du développement d’un quartier culturel dans l’arrondissement de Saint-Léonard ;

2- d’autoriser, dès l’étape du programme fonctionnel et technique (PFT) et des études connexes, l'affectation d'un concepteur des aménagements-immeubles et d'un gestionnaire immobilier ou l'équivalent en contrats de services externes au Service de la gestion et planification immobilière, section Gestion immobilière / Arrondissements et l'imputation au projet des frais associés à ces ressources, pour la durée des phases de planification et de réalisation, et ce, afin de rendre opérationnelle la mise en œuvre de celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1143126003

CE14 1834

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration suite à l'étude publique du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 de la Ville de Montréal et de l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1143624045

CE14 1835

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le site de la Maison de Mère d'Youville, dans l'arrondissement de Ville-Marie, conformément à l'ordonnance numéro un (1) du *Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal* (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1143751010

CE14 1836

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur l'ancienne caserne Saint-Gabriel, actuelle bibliothèque Saint-Charles, située au 1050, rue d'Hibernia, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, conformément à l'ordonnance numéro un du *Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal* (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1143751014

Levée de la séance à 8 h 09

70.001

Les résolutions CE14 1820 à CE14 1836 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

_____	_____
Pierre Desrochers	Yves Saindon
Président du comité exécutif	Greffier de la Ville

CE : 12.001

2014/12/17 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 20.001

2014/12/17 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.002

2014/12/17
08:30

Dossier # : 1143177001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Annuler l'appel public de propositions, aux fins de la vente d'un terrain vague du Vieux-Montréal, situé entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, à l'est de la Place d'Armes, dans l'arrondissement de Ville-Marie (N/Réf.: 31H12-005-0271-05). Abroger la résolution CE12 0278 du 7 mars 2012.

Il est recommandé :
1- d'annuler l'appel public de propositions, aux fins de la vente d'un terrain vacant d'une superficie de 2 023,8 m^2, situé entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, à l'est de la Place d'Armes, dans l'arrondissement de Ville-Marie et constitué du lot 1 180 954 du cadastre du Québec;

2- d'abroger la résolution CE12 0278 du 7 mars 2012.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-21 07:26

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1143177001**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Annuler l'appel public de propositions, aux fins de la vente d'un terrain vague du Vieux-Montréal, situé entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, à l'est de la Place d'Armes, dans l'arrondissement de Ville-Marie (N/Réf.: 31H12-005-0271-05). Abroger la résolution CE12 0278 du 7 mars 2012.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de nos objectifs de vente d'immeubles, il a été décidé de vendre et de mettre en valeur l'immeuble cité en rubrique en recourant à un appel public de propositions. Ce terrain, représenté par le lot 1 180 954 du cadastre du Québec et utilisé depuis plusieurs décennies comme stationnement tarifé, a été exproprié dans le but de susciter sa mise en valeur.
Le 7 mars 2012, le comité exécutif a adopté une résolution (CE12 0278) à l'effet :

> 1- d'autoriser le lancement d'un appel public de propositions pour la vente d'un terrain vacant d'une superficie de 2 023,8 m², situé entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, à l'est de la Place d'Armes, dans l'arrondissement de Ville-Marie et constitué du lot 1 180 954 du cadastre du Québec;
>
> 2- d'autoriser le montant de la mise à prix de 4 200 000 $ et d'approuver le cahier d'appel de propositions préparé aux fins de la vente de cet immeuble.

Le Service de la Concertation des arrondissements et ressources matérielles, Direction stratégies et transactions immobilières, Évaluation transactions et services immobiliers, Transactions et services immobiliers a procédé au lancement de l'appel de propositions.

Un comité d'évaluation a été formé afin d'analyser les propositions déposées. Le comité a identifié la proposition la plus avantageuse suivant les critères d'analyse décrits au cahier d'appel public de propositions. La proposition retenue a alors été soumise au comité exécutif pour approbation.

Le 13 septembre 2014, le Bureau de l'inspecteur général a transmis à la ville son rapport et sa recommandation concernant l'appel public de propositions 1111368002. Ce document a été déposé à la séance du conseil municipal du 15 septembre 2014, conformément à la Loi.

Le 25 septembre 2014, la Commission permanente du conseil municipal sur l'inspecteur général a tenu une séance de travail pour étudier ce rapport.

La Commission recommande de donner suite à la recommandation de l'inspecteur général.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM09 0015 - 26 janvier 2009 - Abroger la résolution CM08 0648 à l'effet d'approuver le projet d'acte de vente d'un terrain vacant situé dans le Vieux-Montréal à 136991 Canada inc., suite au défaut de signer l'acte de transfert de propriété et de payer le solde du prix de vente.
CM08 0648 - 25 août 2008 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend un terrain vacant à 136991 Canada inc.
CA08 240227 - 1er avril 2008 - Adoption du projet particulier incluant certaines dérogations pour la construction sur le lot en bordure de la Place d'Armes et des rues Notre-Dame et Saint-Jacques.
CA08 240128 - 4 mars 2008 - Autoriser la construction et l'occupation d'un complexe immobilier en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction.
CE06 1045 - 21 juin 2006 - Abroger la résolution CE05 1316 et négocier les termes et conditions avec la compagnie 136991 Canada inc.
CE05 1316 - 6 juillet 2005 - Ne pas donner suite à la proposition retenue par le comité de sélection suite à l'appel public de propositions.
CE05 0086 - 19 janvier 2005 - Approbation du cahier d'appel public de propositions.
CE04 1485 - 16 août 2004 - Approbation d'un projet d'acte de servitude.
CM03 0197 - 25 mars 2003 - Approbation de l'indemnité à l'exproprié.
CO01 00903 - 19 avril 2001 - Décret d'expropriation.
CE12 0278 - 7 mars 2012 - Autorisation du lancement d'un appel public de propositions.

DESCRIPTION

Ne s'applique pas.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte DESHAIES
Secretaire de direction - premier niveau

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-11-20

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.003

2014/12/17
08:30

Dossier # : 1144872005

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Armurerie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Électronique sécurité Thomas Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour l'achat de lampes de poche incluant des cônes de circulation, destinées aux policiers du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 229 238 $, taxes incluses – Appel d'offres public 14-13980 (trois soumissionnaires - deux conformes).

de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de lampes de poche et des cônes de circulation aux policiers du Service de police de la Ville de Montréal affectés à la patrouille ;

1. d'accorder un contrat à la firme Électronique sécurité Thomas Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme maximale de 229 238 $, taxes incluses – Appel d'offres public 14-13980 (trois soumissionnaires - deux conformes) ;

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-12-03 10:00

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1144872005**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Armurerie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Électronique sécurité Thomas Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour l'achat de lampes de poche incluant des cônes de circulation, destinées aux policiers du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 229 238 $, taxes incluses – Appel d'offres public 14-13980 (trois soumissionnaires - deux conformes).

CONTENU

CONTEXTE

Pour répondre aux besoins opérationnels du SPVM, la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal a lancé l'appel d'offres public 14-13980, du 8 au 27 octobre 2014, afin de fournir aux policiers affectés à la patrouille, des lampes de poche performantes et adaptées à leurs besoins, ainsi que des cônes de circulation, tel que précisé dans les spécifications techniques du SPVM. Il y a donc eu un délai de 19 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires.
Il s'agit d'une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune. Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13980 comprennent entre autres, des prix unitaires fixes pour toute la période de l'entente-cadre.

La période de validité des soumissions est de 120 jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM04 0793 du 23 novembre 2004 - Octroi d'un contrat à Pelican Products inc. pour la fourniture de lampes de poche - dépense de 203 557 $, plus les taxes applicables (seul soumissionnaire conforme) - appel d'offres public 2004035.

DESCRIPTION

Accorder à Électronique sécurité Thomas Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour fournir au SPVM, 3 000 lampes de poche de marque Pelican, modèle 7 000, ainsi que des cônes de circulation, adaptés à cette lampe, le tout selon les clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13980.
À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente-cadre entrera en vigueur pour une période de trente six (36) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune.

Les spécifications techniques de la lampe de poche ont été approuvées par le Comité paritaire sur les uniformes et équipements du SPVM.

JUSTIFICATION

Suite à l'appel d'offres public 14-13980, administré par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, trois (3) firmes se sont procuré les documents soit : Électronique sécurité Thomas Ltée, Lumen division de Sonepar Canada et Outillages Suelee. Cette dernière n'était pas conforme.
L'échantillon proposé par les deux soumissionnaires conformes était le même produit soit, la lampe Pelican, modèle 7000.

Électronique sécurité Thomas Ltée est le plus bas soumissionnaire conforme.

Les lampes de poches actuelles, acquises il y a plus de 10 ans, diffusent une lumière de 80 lumens qui est nettement insuffisante pour le travail des policiers. La technologie d'aujourd'hui permet d'atteindre 600 lumens. Un mode de faible éclairage, à 60 lumens, sera également disponible sur cette lampe de poche.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base (sans taxe)	Total (avec TPS et TVQ)
Électronique sécurité Thomas Ltée	199 380,00$	229 237,16$
Lumen, Division de Sonepar Canada	226 500,00$	260 418,38$
Dernière estimation réalisée par le SPVM	250 000,00$	287 437,50$
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) X 100*		244 827,77$ 7%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conforme(%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) X 100*		31 181,22$ 14%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation($) *(la plus haute conforme –estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) X 100*		-58 200,34$ -20,24%

Le prix budgétaire obtenu pour l'estimation était sans aucun engagement d'achat et sans évaluation de volume. La comparaison du prix de la lampe acquise en 2004 doit tenir

également compte que la lampe décrite dans l'appel d'offres 2014 est de performance supérieure et répond aux besoins opérationnels des policiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, parce qu'elle concerne la sécurité publique / Service de police, article 19, paragraphe 8a, qui est une compétence d'agglomération.
Les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement de la Section armurerie et équipements.

Montant de l'offre; 199 380$ + 9 969$ (TPS) + 19 888,16$ (TVQ) = 229 237,16$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lampes de poche qui seront récupérées pourront être utilisées par d'autres unités du SPVM.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de l'entente-cadre au comité exécutif de décembre 2014.
Acquisition des lampes de poche et cônes de circulation : 2015-2016-2017, selon les besoins.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Line DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric GODIN
commandant police

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-11-18

Érik VINCENT
Gestionnaire immobilier

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Didier DERAMOND
Directeur adjoint
Direction des opérations - Activités de soutien

Approuvé le : 2014-11-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc PARENT
Directeur du Service de police de la Ville de Montréal

Approuvé le : 2014-12-03

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.004

2014/12/17
08:30

Dossier # : 1140206015

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Sécurité informatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Les solutions Victrix inc., pour le service de support et d'entretien ainsi que le renouvellement des licences du logiciel Imprivata OneSign, pour la période du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2015 pour un montant total de 51 948,58 $ (taxes incluses) – Appel d'offres sur invitation 14-13865 (1 soum.)

Il est recommandé :
1. Accorder un contrat à la firme Les solutions Victrix inc., pour le service de support et d'entretien ainsi que le renouvellement des licences du logiciel Imprivata OneSign, pour la période du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2015 pour un montant total de 51 948,58 $ (taxes incluses) – Appel d'offres sur invitation 14-13865 (1 soum.);

2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération, pour un montant de 51 948,58 $.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-12-03 10:32

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1140206015**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Sécurité informatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Les solutions Victrix inc., pour le service de support et d'entretien ainsi que le renouvellement des licences du logiciel Imprivata OneSign, pour la période du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2015 pour un montant total de 51 948,58 $ (taxes incluses) – Appel d'offres sur invitation 14-13865 (1 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2009, le service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) utilise un système de portefeuille de mots de passe permettant aux utilisateurs (policiers et civils) d'éviter d'avoir à retenir de nombreux mots de passe complexes, lesquels sont requis dû à la sensibilité des informations contenues dans les applications utilisées par le SPVM.

Le système permet une authentification unique simplifiée et est utilisé mensuellement par plus de 4000 utilisateurs.

Le présent dossier a pour but d'octroyer un contrat à la firme Les solutions Victrix inc., pour le service de support et d'entretien ainsi que le renouvellement des licences du logiciel Imprivata OneSign, pour la période du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2015 pour un montant total de 51 948,58 $ (taxes incluses).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA133934002 - 2013-11-28 - Accorder un contrat à la firme Les solutions Victrix inc., seul soumissionnaire, pour le service de support et d'entretien du logiciel Imprivata ainsi que le renouvellement des licences du logiciel Imprivata OneSign, pour la période du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2014 pour un montant total de 48 063,86 $ (taxes incluses)

DESCRIPTION

Le SPVM doit renouveler annuellement le service de support et d'entretien pour ses 6 625 licences d'utilisation du logiciel Imprivata OneSign (portefeuille de mots de passe) utilisé afin de simplifier ses opérations.

Un appel d'offres sur invitation, portant le numéro 14-13865, s'est tenu le 11 août 2014, 2 firmes se sont procuré le document d'appel d'offres, soit: Les Solutions Victrix inc. et Dell Canada.

Une seule firme a déposé une soumission, soit : Les Solutions Victrix inc. La soumission présentée par Les Solutions Victrix inc., s'est avérée conforme aux exigences techniques et aux critères du SPVM tel qu'indiqué dans le document d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Il est primordial d'avoir un contrat de services en vigueur pour assurer le bon fonctionnement du système de portefeuille de mots de passe Imprivata pour l'ensemble des utilisateurs du SPVM. Le risque associé à ne pas renouveler ce contrat est que l'application pourrait cesser de fonctionner sans qu'on puisse la remettre en fonction, privant ainsi l'ensemble des utilisateurs (policiers et civils) d'une fonctionnalité qui retient les mots de passe pour chacune des applications utilisées et pouvant avoir des impacts majeurs au niveau des opérations du SPVM. Une panne du système priverait les utilisateurs de l'utilisation des applications policières, puisque les mots de passe sont auto-gérés dans le portefeuille de mots de passe.

Le contrat, mentionné au présent dossier décisionnel, en étant un de services autres que professionnels, n'a pas été soumis à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ou d'un décret adopté en vertu de cette loi, car non visé par cette loi. De ce fait, la firme Les Solutions Vitrix Inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat.

La firme Les Solutions Victrix inc. n'est pas inscrite au registre de l'Autorité des marchés financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder un contrat à la firme Les solutions Victrix inc., pour le service de support et d'entretien ainsi que le renouvellement des licences du logiciel Imprivata OneSign, pour la période du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2015 pour un montant total de 51 948,58 $ (taxes incluses) – Appel d'offres sur invitation 14-13865 (1 soum.)
Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le service de support et d'entretien ainsi que le renouvellement des licences du logiciel Imprivata OneSign est indispensable au bon fonctionnement des applications critiques du SPVM. Un refus compromettrait la bonne marche du système, lequel est largement utilisé au SPVM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier global du projet se résume comme suit :

- Octroi du contrat : décembre 2014
- Période d'implantation : 1er décembre 2014 au 30 novembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Anna BEZEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Line DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel NANTEL
Chef de section - sécurité informatique SPVM

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-11-19

Christian BOISVERT
C/d ressources informationnelles spvm

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Didier DERAMOND
Directeur adjoint
Direction des opérations - Activités de soutien

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc PARENT
Directeur
Service de police de la Ville de Montréal

Approuvé le : 2014-11-25

Approuvé le : 2014-12-03

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.005

2014/12/17
08:30

Dossier # : 1145950002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavation René St-Pierre inc. pour l'exécution de travaux de déconstruction de la cour de services satellite Honoré-Beaugrand (0441) située au 7944-7946 rue Hochelaga Est dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 223 520,04 $, taxes incluses (Appel d'offres public 5747 - 5 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 223 520,04 $, taxes incluses, pour l'exécution de travaux de déconstruction de la cour de services satellite Honoré-Beaugrand (0441) située au 7944-7946 rue Hochelaga Est dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2. d'accorder à Excavation René St-Pierre inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 200 711,87 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5747;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-04 12:52

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1145950002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavation René St-Pierre inc. pour l'exécution de travaux de déconstruction de la cour de services satellite Honoré-Beaugrand (0441) située au 7944-7946 rue Hochelaga Est dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 223 520,04 $, taxes incluses (Appel d'offres public 5747 - 5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve dispose actuellement de deux (2) cours de voirie : une première, plus importante, sur la rue Dickson, au sud de la voie ferrée où on retrouve également des ateliers de la Direction du matériel roulant et des ateliers (MRA) et une seconde située sur la rue Honoré-Beaugrand, au coin de la rue Hochelaga. L'Arrondissement désire redévelopper le site de la cour Honoré-Beaugrand à des fins résidentielles et commerciales. Il souhaite implanter sur ce site quelque 330 unités de logements, dont une soixantaine d'unités de logements sociaux et des unités pour les familles, des espaces commerciaux d'environ 3 250 mètres carrés ainsi que des espaces de stationnement et un espace vert public. Dans ce contexte, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et le Service des finances ont réalisé une analyse financière sur la base des coûts et revenus du projet (voir pièce jointe no 1 : coût global du projet de mise à niveau des cours de services de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve). Le regroupement des activités de cour de voirie sur le site Dickson et les revenus provenant de la vente et du développement du terrain Honoré-Beaugrand s'avèrent avantageux pour la Ville.

Conséquemment et suivant cette analyse, la déconstruction du bâtiment principal et des ouvrages du site Honoré-Beaugrand devient nécessaire afin de pouvoir vendre le site à un promoteur, libre de ces constructions.

L'octroi d'un contrat pour la déconstruction du bâtiment principal (le 7944-7946 rue Hochelaga Est (0441)) et des ouvrages extérieurs, site Honoré-Beaugrand, est l'objet du présent dossier.

Un appel d'offres public a été annoncé le 17 septembre 2014 dans les journaux et a offert aux soumissionnaires un délai de 28 jours afin d'obtenir les documents sur SÉAO et de déposer leur soumission. Les soumissions ont été déposées le 15 octobre 2014 et étaient valides pour 180 jours, à partir de cette date.

Un addenda a été émis durant la période d'appel d'offres, afin de faire un complément d'information administratif. Cet addenda est sans conséquence sur l'estimation des professionnels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0591 - 28 juin 2013 Approuver le projet de convention de collaboration entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et la Société d'habitation et de développement de Montréal par lequel les parties s'engagent à collaborer au développement, à des fins résidentielles et commerciales, du terrain de l'ancienne cour de voirie Honoré-Beaugrand.
CM12 0312 - 16 avril 2012 Accepter le mandat de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour la gestion globale du projet de relocalisation sur le territoire de l'arrondissement de la cour de voirie Honoré-Beaugrand au complexe Dickson, de la vente à son juste prix du terrain de la cour de voirie Honoré-Beaugrand afin d'en assurer le développement selon les critères de développement approuvés par l'arrondissement.

CA11 27 0577 - 6 décembre 2011 Mandater la DSTI pour de la vente du site Honoré-Beaugrand et pour la gestion globale du projet de relocalisation de la cour de voirie au complexe Dickson.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise Excavation René St-Pierre inc. pour l'exécution de travaux de déconstruction de la cour de services satellite Honoré-Beaugrand (0441) située au 7944-7946 rue Hochelaga Est dans l'arrondissement de Mercier –Hochelaga-Maisonneuve.
Au bordereau de soumission, deux (2) options étaient demandées, soit A et B. La Ville recommande d'octroyer le contrat en suivant l'option A.

L'option B consistait à transporter les matériaux recyclés sur un site secondaire appartenant à la Ville afin de remblayer ce site. Cette option ne sera pas retenue puisqu'elle n'est pas avantageuse pour la Ville, le site ne pouvant accueillir ces matériaux à la date requise.

Conséquemment, l'envergure des travaux, suivant l'option A, se résume comme suit :

- Déconstruction du bâtiment principal, incluant ses fondations;
- Déconstruction des bâtiments accessoires, notamment l'abri à abrasifs;
- Gestion des matériaux;
- Sécurisation du site après les travaux.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission est de 10 % et le montant des déboursés autorisés est de 0 $.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, treize (13) entreprises se sont procurées le cahier des charges. Cinq (5) entreprises ont déposé des soumissions, ce qui représente 39 % des soumissionnaires.
Les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission ont les raisons suivantes : pour trois entreprises (Construction Sojo, Démolition A.M. de l'Est du Québec, Les constructions et pavage Jeskas Inc.), le projet ne s'intègre pas dans leur calendrier où les ressources nécessaires ne sont pas disponibles au moment requis, une (Construction et

location jenik inc.) n'avait pas de licence d'entrepreneur et une (Simco Démolition) trouvait le dossier trop complexe. Deux entreprises (Démantèlement D.F, Haute-tension GMP High-tension inc.), n'ont pas donné de réponse.

Les soumissions déposées par les entreprises Excavation René St-Pierre inc., Les Services de construction Démo Spec. inc., C.F.G. Construction inc., A&A démolition inc. comprenaient tous les documents demandés et sont conformes aux exigences des documents d'appel d'offres. Deux documents administratifs manquaient à la soumission déposée par Panzini Démolition inc.

Ci-joint les offres de services, suivant l'option A :

Firmes soumissionnaires	Prix taxes incluses	Contingences taxes incluses	Total taxes incluses
Excavation René St-Pierre inc.	182 465,33 $	18 246,54 $	200 711,87 $
Les Services de construction Démo Spec. Inc.	195 112,58 $	19 511,25 $	214 623,83 $
C.F.G. Construction inc.	228 225,38 $	22 822,54 $	251 047,92 $
Panzini Démolition inc.	265 115,10 $	26 511,51 $	291 626,61 $
A&A démolition inc.	569 126,25 $	56 912,63 $	626 038,88 $
Dernière estimation réalisée par les professionnels externes			233 974,13 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			*316 809,22 $*
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			*57,84 %*
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			*425 327,01 $*
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			*211,91 %*
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			*(33 262,26) $*
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			*(14,22) %*
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			*13 911,96 $*
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			*6,93 %*

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par l'entreprise Excavation René St-Pierre inc. est (14,22) % plus bas que l'estimation des professionnels. Une rencontre avec l'entrepreneur a permis de valider que celui-ci comprend l'ampleur du mandat. Les professionnels expliquent l'écart en précisant que Excavation René St-Pierre inc. demande un montant peu élevé pour sécuriser le site et propose une autre stratégie plutôt que d'aménager une entrée électrique temporaire et fournir une roulotte de chantier. Après analyse de la soumission, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à l'entreprise Excavation René St-Pierre inc. qui a présenté la plus basse soumission conforme (voir pièce jointe no 2 : Analyse des soumissions et recommandations et Analyse de conformité).

L'entreprise Excavation René St-Pierre inc. est autorisée à soumissionner puisqu'elle ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte qui a été émise, le 22 octobre 2014, par la Régie du bâtiment du Québec et de la liste des entreprises non admissibles, émise le 29 octobre 2014, par la RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics). L'entreprise ne fait pas partie des entreprises non-autorisées en vertu de la Politique de gestion contractuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 223 520,04 $. Ce montant comprend le prix forfaitaire de l'entrepreneur de 182 465,33 $, taxes incluses, un montant pour travaux contingents de 18 246,54 $, taxes incluses, ainsi que des dépenses incidentes de 22 808,17 $, taxes incluses (voir pièce jointe no 3 : Calcul des coûts SGPI).
Cette dépense sera assumée en totalité par la ville centrale (voir l'intervention du Service des finances).

Cette dépense correspond à l'option A du bordereau de soumission.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les directives de la politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal qui ont été appliquées selon la nature et l'ampleur de ce projet sont : la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La phase de déconstruction du site Honoré-Beaugrand se retrouve sur la séquence des étapes qui doit permettre la livraison du terrain pour l'aménagement d'un projet de redéveloppement urbain. Tout retard dans cette phase aura une conséquence sur le calendrier global du programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : janvier 2015
Fin des travaux : avril 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Pierre MORISSETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Sylvie LOUIS-SEIZE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel CORBEIL
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-11-18

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour:
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et planification immobilière

Approuvé le : 2014-12-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-12-03

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.006

2014/12/17
08:30

Dossier # : 1140699002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Approuver le contrat de recherche de l'Université de Sherbrooke pour la réalisation de travaux sur la valorisation des granulats recyclés et du verre récupéré dans les mélanges de béton utilisés par la Ville dans la construction de ses infrastructures. Montant maximum de 80 000 $

Il est recommandé:
1. d'approuver le contrat de recherche par lequel l'Université de Sherbrooke s'engage à réaliser pour la Ville des travaux de recherche sur la valorisation des granulats de béton recyclés et du verre récupéré dans les mélanges de béton utilisés pour les projets d'infrastructures de la Ville, pour une somme maximum de 80 000 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au contrat de recherche;

2. d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-12-10 11:46

Signataire : Marc BLANCHET

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1140699002**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Approuver le contrat de recherche de l'Université de Sherbrooke pour la réalisation de travaux sur la valorisation des granulats recyclés et du verre récupéré dans les mélanges de béton utilisés par la Ville dans la construction de ses infrastructures. Montant maximum de 80 000 $

CONTENU

CONTEXTE

Dans un contexte de développement durable, un grand nombre de donneurs d'ouvrages s'orientent vers l'utilisation des matériaux granulaires recyclés (MR) générés lors des grands travaux de réhabilitation et de démolition des structures de génie civil (ouvrages d'art, chaussées, trottoirs, etc.). L'utilisation des MR en remplacement de matériaux vierges comme la pierre concassée provenant des carrières présente aussi une économie non négligeable dans les projets d'infrastructures municipales. À cet égard, mentionnons que la ville de Montréal fait l'emploi de MR dans les fondations inférieures de ses chaussées depuis une douzaine d'années afin de réutiliser une partie des matériaux de démolition qu'elle génère. Cette pratique procure une économie d'environ 40% pour le coût des matériaux MR par rapport à celui de la pierre concassée, auquel s'ajoute une économie des coûts de transport en raison des distances d'approvisionnement plus faibles. La ville bénéficie donc d'une valeur résiduelle pour ses infrastructures qui sont démolies en fin de vie utile. Les MR utilisés par la ville sont des matériaux conformes à la norme BNQ 2560-600 et au devis normalisé 6VM-20 de la ville de Montréal.
Par ailleurs, l'optimisation du recyclage des matières résiduelles produites sur le territoire montréalais est également un objectif important pour la ville de Montréal. La Ville récupère avec son service de collecte sélective environ 2000 tonnes/mois de verre dont approximativement 80% provient de la récupération de bouteilles de vin et spiritueux. À l'heure actuelle, tout le verre trié par le centre de tri de la ville de Montréal est valorisé uniquement comme matériaux granulaires et peu d'options s'offrent à la Ville comme filières de recyclage et de valorisation du verre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le projet de recherche de l'Université de Sherbrooke s'inscrit dans une perspective de développement durable et vise à étudier et évaluer les divers potentiels d'application des MR et du VR dans le béton compacté au rouleau (BCR) utilisé pour les pavages industriels (construit dans les dépôts à neige de la Ville), dans le béton de bâtiment ainsi que dans le

béton de chaussées et trottoirs. Les simulations expérimentales et les résultats obtenus permettront de comprendre les différents effets liés à l'inclusion en proportions variées des matériaux granulaires recyclés (MR) et du verre recyclé (VR) pour les différentes classes de béton.
Le projet de recherche proposé a une durée de trois (3) ans et comporte trois (3) volets :

1) Valorisation des MR de classe MR-2 et du VR dans les pavages industriels en BCR;
2) Valorisation des MR de classe MR-2 dans le béton de bâtiment, de chaussées et trottoirs;
3) Durabilité et microstructure des bétons incorporant les MR-2 et VR.

La Division de l'expertise et du soutien technique de la Direction des infrastructures a élaboré et validé avec l'Université de Sherbrooke les trois volets techniques de ce projet de recherche qui répondent aux objectifs de la Ville visant notamment le développement de matériaux innovants et durables. Par la suite, un contrat de recherche a été négocié de gré à gré entre les parties. Le projet de recherche sera principalement conduit par les chercheurs du Groupe de Recherche sur le ciment et le Béton de l'Université de Sherbrooke (Pr Ammar Yahia, Pr Richard Gagné et Pr Arezki Tagnit-Hamou). Le Pr Ammar Yahia est le coordonnateur du projet. La Division de l'expertise et du soutien technique assurera le suivi de ce contrat avec la participation du Service de l'environnement.

Les résultats de ce projet de recherche serviront de base pour l'élaboration de devis et de guides d'utilisation de ces matières résiduelles (exigences minimales, classification, propriétés d'ingénierie, etc.) dans les applications de génie civil des projets d'infrastructures de la Ville de Montréal.

Le contrat de recherche a été validé par le Service des affaires juridiques quant à son contenu et à sa forme et est annexé au présent dossier en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de son Plan corporatif de développement durable, l'utilisation potentielle des granulats recyclés et du verre recyclé dans les bétons offre pour Montréal, une solution novatrice pour la valorisation et le recyclage du verre et du béton dans ses projets d'infrastructures. Le recyclage et la valorisation des matières résiduelles contribuent également à améliorer le bilan carbone du béton, permettant ainsi de satisfaire les exigences de LEED Canada visées dans certains des projets d'infrastructures municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat de recherche s'élève à une somme maximale de quatre-vingt mille dollars (80 000,00 $) incluant toutes les taxes applicables. Cette somme servira essentiellement à couvrir les coûts des salaires de trois (3) ingénieurs inscrits au programme de maîtrise. Une partie du montant sera utilisée pour couvrir les frais d'utilisation de différents équipements de mesure ainsi que les frais de déplacement du personnel pour des travaux lors de chantier.
Les crédits de quatre-vingt mille dollars (80 000,00 $) sont disponibles au budget de fonctionnement de la Division de l'expertise et du soutien technique de la Direction des infrastructures et seront imputés au poste budgétaire suivant :
2101.0010000.103240.03003.61900.000000.0000.000000.000000.00000.00000. La dépense se répartit comme suit : un premier versement de 40 000 $ en 2014 à la signature du contrat et un second versement de 40 000 $ le 1er septembre 2015 sur présentation des rapports d'avancement des travaux de recherche.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet de recherche s'inscrit dans les objectifs du Plan de développement durable de la Ville qui visent notamment à pratiquer une gestion responsable des ressources en récupérant 80% des matières recyclables et organiques, des RDD, des résidus CRD et encombrants d'ici 2019 et en implantant des mesures de récupération et de valorisation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature du contrat de recherche par les parties: décembre 2014
Début des travaux de recherche: janvier 2015
Présentation des résultats et de l'avancement des recherches; réunions bi-annuelles
Fin du contrat et dépôt d'un rapport final et des résultats: décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard MORIN
Conseiller(ere) technique - ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-11-26

Sylvain ROY
C/d Expertise et soutien technique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2014-12-08

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-12-10

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.007

2014/12/17
08:30

Dossier # : 1141477025

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, d'une partie du boulevard René-Lévesque Ouest, connue comme étant les lots 3 776 665 et 3 776 666 du cadastre du Québec et ce, à des fins de rue. Arrondissement Ville-Marie.

Il est recommandé :

1. d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description des lots 3 776 665 et 3 776 666 du cadastre du Québec, arrondissement Ville-Marie, dont la Ville entend avoir des titres publiés sur ces lots;
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-11-27 15:50

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1141477025**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, d'une partie du boulevard René-Lévesque Ouest, connue comme étant les lots 3 776 665 et 3 776 666 du cadastre du Québec et ce, à des fins de rue. Arrondissement Ville-Marie.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de vente du tunnel qui se situe sous la chaussée du boulevard René -Lévesque Ouest (ce tunnel qui relie l'édifice Guy-Favreau à la Place Desjardins) à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, la Ville de Montréal s'est engagée à avoir des titres clairs avant de procéder à la vente.
La Ville de Montréal a procédé à l'identification cadastrale du tunnel devant faire l'objet de la transaction par un numéro de lot vertical en volume, en l'occurrence le lot 3 776 666 du cadastre du Québec. Le lot 3 776 665 représente quant à lui le boulevard René-Lévesque Ouest qui demeura la propriété de la Ville de Montréal. Ces lots 3 776 665 et 3 776 666 du cadastre du Québec ont été déposés au ministère des Ressources naturelles du Québec le 31 octobre 2006 et sont représentés par le plan complémentaire PC-20053. (copie en pièces jointes)

Le boulevard René-Lévesque Ouest, anciennement le boulevard Dorchester et la rue Dorchester existe depuis le début des années 1800 pour la portion située entre l'édifice Guy -Favreau et la Place Desjardins. Lors de la confection du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Laurent) en 1869, la rue Dorchester est montrée au plan originaire sans qu'on lui ait donné une numérotation distincte, c'est dans le jargon cadastral, un lot « sans désignation cadastrale » ou encore une rue « montrée à l'originaire ».

Il faut noter ici que lors de la confection du cadastre dans la deuxième moitié du 19e siècle, l'intention du gouvernement de l'époque était d'identifier au cadastre que les propriétés privées. Ainsi, les rues, ruelles et places publiques existantes n'avaient pas d'identification cadastrale par un numéro distinct. Ces lots montrés à l'originaire du cadastre étaient présumés publics et ont été présumés propriété de la Ville de Montréal lors de la confection du cadastre rénové de ce secteur en 1998.

Cette rue Dorchester a été élargie par expropriation en 1888 de son côté nord-ouest et a été élargie, de nouveau, des deux côtés en 1953 et 1956 par d'autres expropriations dûment publiées au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

Ainsi, la Ville de Montréal a des titres publiés sur cette partie du boulevard René-Lévesque

Ouest par les expropriations passées, mais en ce qui concerne la partie de ce boulevard qui était montrée à l'originaire (anciennement la rue Dorchester en 1800), les notaires de la Ville n'ont pas retrouvé de titres publiés comme tels au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La partie du boulevard René-Lévesque, montrée à l'originaire du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Laurent), a été inscrite comme public en 1865 en vertu de l'article 10 de la Charte de la Ville de Montréal de 1860.

DESCRIPTION

Afin que la Ville de Montréal ait des titres publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sur toute la portion du boulevard René-Lévesque Ouest, représentée par les lots 3 776 665 et 3 776 666 du cadastre du Québec, la Ville doit mettre en application les dispositions de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Ces lots sont décrits par la description technique préparée par monsieur Benoît Dermine, arpenteur-géomètre à la division de la géomatique, en date du 12 novembre 2014, sous le numéro 2910 de ses minutes, au dossier 21837 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal dont copie se trouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Afin que la Ville de Montréal ait des titres publiés au bureau de la publicité de droits de la circonscription foncière de Montréal sur toute la portion du boulevard René-Lévesque Ouest, représentée par les lots 3 776 665 et 3 776 666 du cadastre du Québec, il y a lieu d'entreprendre les procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte. En effet, l'article 192 de l'annexe C de la Charte stipule que la ville devient propriétaire des rues réputées publiques selon l'article 191 en y accomplissant les formalités qui y sont prévues. Article 192 de l'annexe C de la Charte :

« La ville devient propriétaire des rues, ruelles, voies et places réputées publiques selon l'article 191 et des lots ou parties de lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues ou ruelles, dès l'accomplissement des formalités suivantes:
1° l'adoption d'une résolution approuvant la description de l'immeuble;
2° la publication d'un avis à cet effet, une fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publiés à Montréal;
3° l'inscription au registre foncier d'un avis au même effet, signé par le greffier, et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.
Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.
Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu du présent article peut réclamer une indemnité de la ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires. »

(L'article 10 de la Charte de 1860 est l'équivalent de l'article 191 de l'annexe C de la Charte actuelle)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette acquisition se fait à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits. Bien que le dernier

paragraphe de l'article 192 de l'annexe C de la Charte stipule que le propriétaire de l'immeuble exproprié peut réclamer une indemnité à la Ville, il y a peu de probabilités que quiconque se réclame propriétaire de cette portion du boulevard René-Lévesque Ouest qui était avant la rénovation cadastrale, un lot sans désignation cadastrale. Ce lot sans désignation cadastrale fait partie du domaine public depuis 1865.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'application de l'article 192 de l'annexe C de la Charte sur les lots 3 776 665 et 3 776 666 du cadastre du Québec permet à la Ville d'avoir des titres publiés sur la portion du boulevard René-Lévesque Ouest représentée par les lots 3 776 665 et 3 776 666 du cadastre du Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin que celui-ci fasse effectuer les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques devra faire enregistrer au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues au dit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publié devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier, notamment en inscrivant que cette partie du boulevard René-Lévesque Ouest est propriété de la Ville de Montréal en plus d'être inscrite comme étant publique selon les dispositions de l'article 191 de l'annexe C de la Charte.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-11-13

Daniel BROUSSEAU
C/s geomatique

Luc LÉVESQUE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2014-11-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-11-27

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.008

2014/12/17
08:30

Dossier # : 1141477020

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Libérer la Ville de Montréal des restrictions quant à ses titres sur les lots 3 636 446 et 4 193 672 du cadastre du Québec situé au nord-est de la rue Gibbons et au sud-est du boulevard LaSalle dans l'arrondissement Verdun. Article 193 de l'annexe C de la Charte.

Il est recommandé:
de donner instructions au greffier de la Ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte, afin que la Ville soit libérée des restrictions contenues dans ses titres quant à l'usage des lots 3 636 446 et 4 193 672 du cadastre du Québec.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-11-21 12:59

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1141477020**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Libérer la Ville de Montréal des restrictions quant à ses titres sur les lots 3 636 446 et 4 193 672 du cadastre du Québec situé au nord-est de la rue Gibbons et au sud-est du boulevard LaSalle dans l'arrondissement Verdun. Article 193 de l'annexe C de la Charte.

CONTENU

CONTEXTE

Les lots 3 636 446 et 4 193 672 du cadastre du Québec représentent maintenant deux parties du lot 3401-5 (rue) du cadastre de la municipalité de la paroisse de Montréal.
La Ville de Montréal succède aux droits de l'ancienne Ville de Verdun en vertu de l'article 5 de la Charte.

Le lot 3401-5 (rue) du cadastre de la municipalité de la paroisse de Montréal a été acquis par la Ville de Verdun de «The Canadian Pacific Railway Company» aux termes d'un acte de cession reçu devant Me Oscar Deguire, le 30 novembre 1926, sous la minute 6861 de son répertoire, dont copie est publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 3 décembre 1926 sous le numéro 129382, avec la clause restrictive suivante :

« That the lots hereby ceded shall forever remain the property of the City of Verdun, and shall always be kept open and used for the purposes of streets and avenues … That the said Council for the City of Verdun shall allow the use of said streets and avenues for the purpose of running thereon street-railway, electrical or otherwise, should this ever be demand by a street railway compagny. »

Ce qui en traduction libre signifie : Que les lots cédés par les présentes doivent toujours demeurer la propriété de la Ville de Verdun, et doivent toujours être maintenus ouverts et utilisés aux fins de rues et avenues ... Que ledit Conseil de la Ville de Verdun doive permettre l'utilisation desdites rues et avenues pour l'exploitation de tramways , électriques ou autres, lorsque demandé comme tel par une compagnie de tramways.

Le lot 3 636 446 du cadastre du Québec ne fait plus partie du domaine public et a été acquis par Rémi Vigneault au terme de l'acte de vente par la Ville de Montréal passé devant Me Jean-Pierre Quesnel, notaire, le 16 juillet 2008 sous le numéro 19 989 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 18 juillet 2008 sous le numéro 15 430 724. Ce lot est occupé à des fins de stationnements privés par la copropriété du 525-535 rue Gibbons. (voir rôle foncier et orthophoto en pièce jointe)

Le lot 4 193 672 du cadastre du Québec ne fait plus partie du domaine public et a été acquis par « Habitations Fortex inc. » au terme de l'acte d'échange avec la Ville de Montréal passé devant Me Robert Coulombe, notaire, le 30 mars 2009 sous le numéro 2809 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 1er avril 2009 sous le numéro 16 052 803. Ce lot est occupé à des fins de stationnements privés par la copropriété du 525-535 rue Gibbons (voir rôle foncier et orthophoto en pièce jointe)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM09 0077 – 23 février 2009 – Approuver la fermeture comme domaine public du lot 4 193 672 du cadastre du Québec et approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède ledit lot à Les Constructions Fortex inc. (GDD 1082174021)
CE08 1152 – 18 juin 2008 – Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède le lot 3 636 446 du cadastre du Québec à Rémi Vigneault. (GDD 1062174020)

CM07 0306 – 28 mai 2007 – Adoption – Règlement sur la fermeture, comme domaine public, du lot 3 636 446 du cadastre du Québec, situé dans l'emprise de la rue Gibbons. Règlement 07-018 (GDD 1062174021)

DESCRIPTION

Étant donné que les titres de la Ville de Montréal contiennent des restrictions quant à l'usage du lot 3401-5 (rue) du cadastre de la municipalité de la paroisse de Montréal qui a été inclus en partie dans les lots 3 636 446 et 4 193 672 du cadastre du Québec, il est nécessaire d'appliquer les dispositions prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte, en vue de permettre à la Ville de Montréal de se libérer de ces restrictions.

JUSTIFICATION

Dans l'acte de vente de la Ville de Montréal à « Habitations Fortex inc. » publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 1er avril 2009 sous le numéro 16 052 803, la Ville s'est engagée à appliquer l'article 193 de l'annexe C de la Charte en ces termes :
«Entreprendre sans délai les procédures prévues à l'article 193 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11-4), pour se libérer de la restriction prévue dans son titre d'acquisition à l'effet que L'Immeuble A doit être utilisée à des fins de rue pour l'usage du public en général.»

L'article 193 de l'annexe C de la Charte se lit comme suit :
« La ville est libérée des restrictions qui affectent ses titres dans l'usage futur d'une rue, ruelle, voie, place publique ou parc, dès que les formalités suivantes sont accomplies :
1° la publication d'un avis à cet effet dans les journaux avec un croquis des terrains visés;
2° le paiement de l'indemnité fixée par la cour lorsque, dans les douze mois de la publication de
cet avis, le donateur ou ses ayants droit ou successeurs ont exercé leur recours, sauf qu'elle est libérée automatiquement si le recours n'est pas exercé dans ce délai;
3° l'inscription au registre foncier d'un avis signe é par le greffier et constatant l'accomplissement
des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2. Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.»
Ainsi, l'article 193 de l'annexe C de la Charte permet à la Ville de Montréal de se libérer des restrictions quant à l'usage comme rues des lots ou parties de lots, et ce, afin de pouvoir régulariser l'usage de ceux-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Si la Ville de Montréal devait payer des indemnités conformément au deuxième paragraphe de l'article 193 de l'annexe C de la Charte, celle-ci pourrait se faire rembourser, le tout tel que mentionné à l'acte de vente entre la Ville de Montréal et « Habitations Fortex inc. » en ces termes :
« Si, dans l'année de la publication des avis prescrits par cet article 193, les auteurs de la Ville, leurs ayants droit ou successeurs exerçaient un recours contre la Ville ou la Compagnie s'engage alors à intervenir dans toute action intentée contre elle-même ou la Ville et à payer toute somme qu'elle-même ou la Ville pourrait être appelé à débourser, le tout à l'entière exonération de la Ville. »

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'application de l'article 193 de l'annexe C de la Charte pour les lots 3 636 446 et 4 193 672 du cadastre du Québec permettra de parfaire les titres des acquéreurs. De plus, pour le lot 4 193 672 cela fera en sorte que la Ville de Montréal remplira l'obligation contractuelle stipulée dans l'acte publié sous le numéro 16 052 803 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il y aurait lieu que le greffier de la Ville de Montréal publie dans les journaux, l'avis mentionné à l'article 193 de l'annexe C de la Charte. Le croquis CR-6983 nécessaire à la publication de l'avis a été préparé par monsieur Benoît Dermine, arpenteur-géomètre à notre division, le 12 septembre 2014 sous le numéro 2903 de ses minutes au dossier 21748 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal. (voir copie en pièce jointe)
Compte tenu que «The Canadian Pacific Railway Compagny» est une compagnie encore opérante, il y aurait lieu de lui faire parvenir directement une copie de l'avis publié dans les journaux et une copie de la résolution du comité exécutif de la Ville. (Voir registre des entreprises en pièce jointe)

Subséquemment, le Service des affaires juridiques devra faire enregistrer au bureau de la publication des droits un avis au même effet, constatant l'accomplissement des formalités prévues audit article de la Charte.

Enfin, il y aurait lieu qu'une copie de cet avis dûment enregistré soit transmise à la Division de la géomatique de la Ville de Montréal afin que nous puissions annoter en conséquence notre registre officiel.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication dans les journaux de l'avis mentionné à l'article 193 de l'annexe C de la Charte.
Inscription au registre foncier de l'accomplissement des formalités stipulées à l'article 193 de l'annexe C de la Charte.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel BROUSSEAU
C/s geomatique

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-10-29

Luc LÉVESQUE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2014-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-11-21

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.009

2014/12/17
08:30

Dossier # : 1141477023

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Libérer la Ville de Montréal des restrictions quant à ses titres sur les lots 4 460 106, 4 460 107, 4 460 109, 4 460 111, 4 622 801, 4 622 803, 4 662 805, 4 662 807 et 4 622 808 à 4 622 811 du cadastre du Québec situé à l'est du boulevard LaSalle et au nord-ouest de la rue Brassard dans l'arrondissement Verdun. Article 193 de l'annexe C de la Charte.

Il est recommandé:
de donner instructions au greffier de la Ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte, afin que la Ville soit libérée des restrictions contenues dans ses titres quant à l'usage des lots 4 460 106, 4 460 107, 4 460 109, 4 460 111, 4 622 801, 4 622 803, 4 662 805, 4 662 807 et 4 622 808 à 4 622 811 du cadastre du Québec.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-11-21 12:58

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1141477023**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Libérer la Ville de Montréal des restrictions quant à ses titres sur les lots 4 460 106, 4 460 107, 4 460 109, 4 460 111, 4 622 801, 4 622 803, 4 662 805, 4 662 807 et 4 622 808 à 4 622 811 du cadastre du Québec situé à l'est du boulevard LaSalle et au nord-ouest de la rue Brassard dans l'arrondissement Verdun. Article 193 de l'annexe C de la Charte.

CONTENU

CONTEXTE

Les lots 4 460 106, 4 460 107, 4 460 109 et 4 460 111 du cadastre du Québec illustrés au plan complémentaire PC-25499 du cadastre du Québec représentent maintenant une partie du lot 3401-11 (ruelle) du cadastre de la municipalité de la paroisse de Montréal.
Les lots 4 622 801, 4 622 803, 4 662 805 et 4 662 807 du cadastre du Québec illustrés au plan complémentaire PC-27045 du cadastre du Québec et les lots 4 622 808 à 4 622 811 du cadastre du Québec illustrés au plan complémentaire PC-27046 du cadastre du Québec représentent maintenant une partie du lot 3401-17 (rue) du cadastre de la municipalité de la paroisse de Montréal.

La Ville de Montréal succède aux droits de l'ancienne Ville de Verdun en vertu de l'article 5 de la Charte.

Le lot 3401-11 (ruelle) du cadastre de la municipalité de la paroisse de Montréal a été acquis par la Ville de Verdun de «The Canadian Pacific Railway Company» aux termes d'un acte de cession reçu devant Me Joseph Hector R. Messier, le 13 octobre 1928, sous la minute 8112 de son répertoire, dont copie est publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 18 octobre 1928 sous le numéro 193234, avec la clause restrictive suivante :

« That the said lots hereby ceded shall forever remain the property of the said city of Verdun and shall always be kept open and used for the purposes of lanes» .

Ce qui en traduction libre signifie : Que lesdits lots par les présentes cédés demeurent pour toujours la propriété de ladite cité de Verdun et doivent toujours être maintenus ouverts et utilisés aux fins de ruelles.

Le lot 3401-17 (rue) du cadastre de la municipalité de la paroisse de Montréal a été acquis par la Ville de Verdun de «The Canadian Pacific Railway Company» aux termes d'un acte de cession reçu devant Me Oscar Deguire, le 30 novembre 1926, sous la minute 6861 de son répertoire, dont copie est publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 3 décembre 1926 sous le numéro 129382, avec la clause restrictive

suivante :

« That the lots hereby ceded shall forever remain the property of the City of Verdun, and shall always be kept open and used for the purposes of streets and avenues … That the said Council for the City of Verdun shall allow the use of said streets and avenues for the purpose of running thereon street-railway, electrical or otherwise, should this ever be demand by a street railway compagny. »

Ce qui en traduction libre signifie : Que les lots cédés par les présentes doivent toujours demeurer la propriété de la Ville de Verdun, et doivent toujours être maintenus ouverts et utilisés aux fins de rues et avenues ... Que ledit Conseil de la Ville de Verdun doive permettre l'utilisation desdites rues et avenues pour l'exploitation de tramways, électriques ou autres, lorsque demandé comme telle par une compagnie de tramways.

Les lots 4 460 106, 4 460 107, 4 460 109 et 4 460 111 du cadastre du Québec remplacent le lot 4 345 076 du cadastre du Québec.

Les lots 4 622 801, 4 622 803, 4 662 805, 4 662 807 et 4 622 808 à 4 622 811 du cadastre du Québec représentent maintenant le lot 4 345 083 du cadastre du Québec.

Le lot 4 345 076 du cadastre du Québec ne fait plus partie du domaine public et a été acquis par « 9084-1529 Québec inc. » au terme de l'acte d'échange entre la Ville de Montréal et « 9084-1529 Québec inc. » passé devant Me Robert Coulombe, notaire, le 1er septembre 2009 sous le numéro 2812 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 1er septembre 2009 sous le numéro 16 511 491. Ce lot est occupé par la copropriété du 3028 boulevard LaSalle (voir rôle foncier et orthophoto en pièce jointe)

Le lot 4 345 083 du cadastre du Québec ne fait plus partie du domaine public et a été acquis par « 9084-1529 Québec inc. » au terme de l'acte d'échange entre la Ville de Montréal et « 9084-1529 Québec inc. » passé devant Me Robert Coulombe, notaire, le 1er septembre 2009 sous le numéro 2812 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 1er septembre 2009 sous le numéro 16 511 491. Ce lot est occupé par les copropriétés du 3034 et 3036 boulevard LaSalle (voir rôle foncier et orthophoto en pièce jointe)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM09 0506 – 15 juin 2009 – Approuver la fermeture comme domaine public des lots 4 345 076 et 4 345 083 du cadastre du Québec et approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède lesdits lots à « 9084-1529 Québec inc. ». (GDD 1092174002)

DESCRIPTION

Étant donné que les titres de la Ville de Montréal contiennent des restrictions quant à l'usage du lot 3401-11 (ruelle) du cadastre de la municipalité de la paroisse de Montréal qui a été inclus en partie dans les lots 4 460 106, 4 460 107, 4 460 109 et 4 460 111 du cadastre du Québec et que les titres de la Ville de Montréal contiennent des restrictions quant à l'usage du lot 3401-17 (rue) du cadastre de la municipalité de la paroisse de Montréal qui a été inclus en partie dans les lots 4 622 801, 4 622 803, 4 662 805, 4 662 807, 4 622 808 à 4 622 811 du cadastre du Québec, il est nécessaire d'appliquer les dispositions prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte, en vue de permettre à la Ville de Montréal de se libérer de ces restrictions.

JUSTIFICATION

Dans l'Acte d'échange entre la Ville de Montréal et « 9084-1529 Québec inc. » publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 1er septembre 2009 sous le numéro 16 511 491, la Ville s'est engagée à appliquer l'article 193 de l'annexe C de la Charte en ces termes :
«Entreprendre sans délai les procédures prévues à l'article 193 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11-4), pour se libérer des restrictions prévues dans ses titres d'acquisition à l'effet que l'Immeuble A doit être utilisée à des fins de rue et ruelle pour l'usage du public en général.»

L'article 193 de l'annexe C de la Charte se lit comme suit :
« La ville est libérée des restrictions qui affectent ses titres dans l'usage futur d'une rue, ruelle, voie, place publique ou parc, dès que les formalités suivantes sont accomplies :
1° la publication d'un avis à cet effet dans les journaux avec un croquis des terrains visés;
2° le paiement de l'indemnité fixée par la cour lorsque, dans les douze mois de la publication de
cet avis, le donateur ou ses ayants droit ou successeurs ont exercé leur recours, sauf qu'elle est libérée automatiquement si le recours n'est pas exercé dans ce délai;
3° l'inscription au registre foncier d'un avis signé par le greffier et constatant l'accomplissement
des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2. Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.»
Ainsi, l'article 193 de l'annexe C de la Charte permet à la Ville de Montréal de se libérer des restrictions quant à l'usage comme rues des lots ou parties de lots, et ce, afin de pouvoir régulariser l'usage de ceux-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Si la Ville de Montréal devait payer des indemnités conformément au deuxième paragraphe de l'article 193 de l'annexe C de la Charte, celle-ci pourrait se faire rembourser, le tout tel que mentionné à l'acte d'échange entre la Ville de Montréal et « 9084-1529 Québec inc. » en ces termes :
« Si, dans l'année de la publication des avis prescrits par cet article 193, les auteurs de la Ville, leurs ayants droit ou successeurs exerçaient un recours contre la Ville ou la Compagnie relativement à la restriction susmentionnée, la Compagnie s'engage alors à intervenir dans toute action intentée contre elle-même ou la Ville et à payer toute somme qu'elle-même ou la Ville pourrait être appelé à débourser, le tout à l'entière exonération de la Ville. »

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'application de l'article 193 de l'annexe C de la Charte pour les lots 4 460 106, 4 460 107, 4 460 109, 4 460 111, 4 622 801, 4 622 803, 4 662 805, 4 662 807 et 4 622 808 à 4 622 811 du cadastre du Québec permettra de parfaire les titres des acquéreurs et remplira l'obligation contractuelle stipulée à l'acte publié sous le numéro 16 511 491 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il y aurait lieu que le greffier de la Ville de Montréal publie dans les journaux, l'avis mentionné à l'article 193 de l'annexe C de la Charte. Le croquis CR-6989 nécessaire à la

publication de l'avis a été préparé par monsieur Benoît Dermine, arpenteur-géomètre à notre division, le 15 septembre 2014 sous le numéro 2904 de ses minutes au dossier 21751 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal. (voir copie en pièce jointe)
Étant donné que «The Canadian Pacific Railway Compagny» est une compagnie encore opérante, il y aurait lieu de lui faire parvenir directement une copie de l'avis publié dans les journaux et une copie de la résolution du comité exécutif de la Ville. (Voir registre des entreprises en pièce jointe)

Subséquemment, le Service des affaires juridiques devra faire enregistrer au bureau de la publication des droits un avis au même effet, constatant l'accomplissement des formalités prévues audit article de la Charte.

Enfin, il y aurait lieu qu'une copie de cet avis dûment enregistré soit transmise à la Division de la géomatique de la Ville de Montréal afin que nous puissions annoter en conséquence notre registre officiel.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication dans les journaux de l'avis mentionné à l'article 193 de l'annexe C de la Charte.
Inscription au registre foncier de l'accomplissement des formalités stipulées à l'article 193 de l'annexe C de la Charte.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel BROUSSEAU
C/s geomatique

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-10-30

Luc LÉVESQUE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE

Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2014-11-20

Directeur

Approuvé le : 2014-11-21

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.010

2014/12/17
08:30

Dossier # : 1144651001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 25 000 $, à l'Association québécoise des transports (AQTr) dans le cadre de son 50e anniversaire, qui sera célébré à l'occasion de son 50e congrès et salon des transports intitulé «Prochain arrêt» à Montréal, du 30 mars au 1er avril 2015, conditionnellement à l'adoption du budget de fonctionnement 2015 de la direction des transports.

Il est recommandé :
1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 $, à l'Association québécoise des transports (AQTr) dans le cadre de son 50e anniversaire, qui sera célébré lors de son 50e congrès et salon des transports intitulé «Prochain arrêt» à Montréal, du 30 mars au 1er avril 2015, conditionnellement à l'adoption du budget de fonctionnement 2015 de la direction des transports.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-12-01 16:29

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1144651001**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 25 000 $, à l'Association québécoise des transports (AQTr) dans le cadre de son 50e anniversaire, qui sera célébré à l'occasion de son 50e congrès et salon des transports intitulé «Prochain arrêt» à Montréal, du 30 mars au 1er avril 2015, conditionnellement à l'adoption du budget de fonctionnement 2015 de la direction des transports.

CONTENU

CONTEXTE

Du 30 mars au 1er avril 2015, l'Association québécoise des transports (AQTr) fêtera son 50e anniversaire. Par la même occasion, elle organisera son 50e congrès et salon des transports sous le thème *Prochain arrêt!* Fondé en 1964, cet OSBL regroupe plus de 1000 membres œuvrant dans le domaine du transport, dont la Direction des transports de la Ville de Montréal. L'AQTr a pour mandat d'organiser diverses formations, activités techniques, événements annuels et d'orchestrer le travail d'une dizaine de tables d'expertise réunissant quelque 200 experts bénévoles. Leader dans son domaine, l'AQTr a pour rôle d'identifier les grandes tendances, les innovations et les enjeux, de favoriser l'émergence de solutions novatrices, de contribuer au rayonnement du savoir-faire de la communauté, tant à l'échelle locale qu'internationale. Mais surtout, elle voit à s'ouvrir à tous les modes de transport. L'AQTr a en effet pour mission de mobiliser la communauté des transports afin de favoriser l'échange des connaissances, la formation et le perfectionnement professionnel dans le domaine. Forte de l'expertise de ses membres, elle se veut le forum par excellence en transport au Québec. Afin de remplir pleinement sa mission, l'AQTr s'assure d'une expertise de haut niveau, offre des services de qualité à ses membres et favorise le développement durable dans les transports. La Ville de Montréal est un partenaire de longue date de l'AQTr. En effet, le personnel de la Direction des transports participe depuis plusieurs années aux colloques, congrès et conférences offertes ainsi qu'aux tables d'expertises. À l'occasion de l'événement, la Ville de Montréal désigne comme président du comité organisateur du 50e Congrès annuel de l'AQTr, M. Claude Carette, directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports lequel est également membre de l'Association et siège au comité organisateur du congrès.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La Ville de Montréal souhaite participer financièrement et devenir un partenaire platine dans le cadre des festivités entourant le 50e anniversaire de cet organisme. Une participation aux

diverses activités organisées dans le cadre de cet événement majeur permettra à la Direction des transports de profiter de la synergie du congrès et du salon, de rencontrer des délégations étrangères de chefs d'entreprise et de décideurs, de découvrir les principales tendances en matière d'innovation, d'échanger avec les experts du secteur et de renforcer la visibilité de la Ville auprès des gens œuvrant dans le domaine des transports. Par son partenariat platine, la Ville de Montréal aura droit à divers avantages comme des mentions et des remerciements officiels, des espaces publicitaires, quatre participations à l'événement, des présences à la table corporative et une visibilité corporative accrue.
En devenant partenaire platine de l'événement, la Direction des transports pourra assurer sa visibilité de la façon suivante :

- Mention :
  - remerciement du partenaire lors du 50e congrès et salon des transports par un discours de trois minutes;
  - dans le résumé du 50e congrès et salon publié dans la revue *Routes & Transports.*
- Espaces publicitaires :
  - à la page 2 de la couverture (C2) du programme de l'événement;
  - sur la page Internet de l'AQTr dans la section du 50e congrès et salon;
  - dans l'édition estivale de la revue *Routes et Transports* (publicité d'une page).
- Participations et tables corporatives :
  - quatre inscriptions complètes pour le 50e congrès et salon;
  - une présence à la table d'honneur pour les activités suivantes : conférence d'ouverture, déjeuner-causerie, conférence de clôture;
  - une table corporative (huit personnes) à chacune des activités suivantes : conférence d'ouverture, déjeuner-causerie, conférence de clôture;
  - un billet pour la Soirée du président du 50e congrès et salon ainsi qu'une table corporative;
  - une table corporative (huit personnes) à la soirée du président du 50e congrès et salon.
- Visibilité corporative :
  - projection d'une vidéo corporative du partenaire à un moment stratégique de l'événement ou un kiosque d'exposition personnalisé;
  - insertion promotionnelle du partenaire dans le porte-documents remis aux congressistes;
- Logo du partenaire :
  - sur l'affiche murale Business Lounge;
  - sur l'affiche murale des salles de rendez-vous d'affaire organisé (B2B);
  - sur la page couverture arrière du plan de visibilité du congrès;
  - sur la page couverture arrière du programme de l'événement;
  - sur le site Internet de l'AQTr dans la section de l'événement avec un hyperlien menant au site du partenaire;
  - dans les envois électroniques promotionnels de l'AQTr, du mois d'octobre au mois de mars;
  - sur le porte-documents remis aux congressistes lors du congrès;
  - sur l'affiche des partenaires présentée lors du 50e congrès et salon;
  - projeté de façon intermittente durant le 50e congrès et salon;
  - dans le recueil des communications du 50e congrès et salon, disponible après l'événement sur le site Internet de l'AQTr;
  - sur l'arche d'accueil du 50e congrès et salon;
  - sur les colonnes du comptoir des inscriptions du 50e congrès et salon.

En retour de ces avantages, une contribution de 25 000$ sera accordées à l'AQTr.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal propose de saisir l'opportunité qu'offre cet événement pour faire valoir son dynamisme en matière de transport, un enjeu urbain d'actualité. Elle permet aussi de poursuivre et confirmer la collaboration professionnelle et d'expertise avec l'AQTr et de souligner ses liens particuliers à l'occasion du 50e anniversaire de l'AQTr. L'AQTr fait une belle place à la relève et la présence dynamique de la Ville permettra d'attirer d'éventuels candidats dans les secteurs où le recrutement est difficile.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 25 000 $ sera prélevée à même le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'année 2015, conditionnellement à son adoption. Il s'agit d'une contribution unique pour un événement non récurrent.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'AQTr a notamment pour force de favoriser le développement durable dans les transports. L'équité sociale dans le domaine fait également partie de ses valeurs, d'autant qu'elle accorde une importance égale à tous les modes de transport. Plusieurs colloques ou congrès antérieurs ont pris en considération les thèmes du développement durable, de lutte contre les changements climatiques ou les aménagements urbains centrés sur les déplacements actifs et collectifs. Par sa raison d'être, l'AQTr a pour objectif une meilleure qualité de vie des collectivités, une protection accrue de l'environnement et une croissance économique durable, toujours en lien avec les transports. De plus, la majeure partie des événements organisés par l'AQTr ont un volet permettant à la relève en transport de s'illustrer et de mettre en valeur ses réalisations. À la lumière des travaux du comité organisateur du congrès, bien que le programme du 50e congrès ne soit pas encore disponible, il est certain qu'il viendra confirmer cette même culture et ces mêmes valeur de cette association.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce partenariat platine constitue une occasion unique pour la Direction des transports et la Ville de Montréal d'assurer une visibilité auprès des principaux acteurs du domaine des transports au Québec et ailleurs au Canada ou dans le monde. Cette participation permettra de mettre en valeur le dynamisme et une vision nouvelle des transports et de l'aménagement de la rue. Ce 50e congrès et salon constituent un événement unique dans le domaine des transports au Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme (voir pièce jointe au présent dossier).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Une fois le partenariat platine approuvé, il sera possible pour la Direction des transports de préparer sa participation à cet événement et de voir à tous les éléments logistiques pertinents. Des contacts seront faits auprès de l'AQTr pour assurer une bonne coordination et répondre aux demandes permettant à la Direction des transports d'assurer sa visibilité. Des liens pourront également être faits avec la Direction des communications de la Ville de Montréal pour permettre une visibilité externe de cet événement auprès d'un plus large public.
Le calendrier prévisionnel se présente comme suit :

Décembre 2014 : autorisation de la contribution par le CE.
Décembre 2014-janvier 2015 : préparation des supports de communication

Février 2015 : validation du plan de visibilité avec l'AQTr
30 mars au 1er avril 2015 : Congrès et salon des transports.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène BOUCHARD
Secretaire- recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-11-25

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des transports par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des transports par intérim

Approuvé le : 2014-12-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-12-01

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.011

2014/12/17
08:30

Dossier # : 1142586005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 000 $ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :
1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 000 $ aux dix organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance :

Organisme	Projet	Montant
Le Groupe communautaire L'itinéraire	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 $
Centre d'amitié autochtone de Montréal inc.	Kaie:ri Nikawera:ke - accueil, référence et suivi	30 000 $
La Mission St-Michael	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 $
La Fondation du refuge pour femmes chez Doris inc.	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 $
Refuge des jeunes de Montréal	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 $
Dîners St-Louis	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 $
La rue des Femmes de Montréal	L'itinérance des femmes : l'urgence d'intervenir	30 000 $

En Marge 12-17	En Marge 12-17	30 000 $
L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme inc.	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 $
Spectre de rue inc.	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 $

2. d'approuver les dix projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-12-09 19:02

Signataire : Chantal I. GAGNON

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1142586005**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 000 $ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signent une Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente est de 24 M$, soit 7 M$ pour 2009, 8 M$ pour 2010 et 9 M$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, d'une somme de 9 M$, est signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville et le MESS signent une nouvelle entente intitulée Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 — 2015). Le ministère octroie alors à la Ville un soutien financier de 18 M$ sur deux ans (2013 — 2014 et 2014 — 2015), soit 9 M$ par année.
Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales, des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Les initiatives, projets et interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et

communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté;
- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes;
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif;
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

La complexité des situations vécues par nos concitoyennes et nos concitoyens aux prises avec le phénomène de l'errance urbaine nécessite une collaboration et une concertation entre tous les acteurs montréalais qui œuvrent dans le domaine de l'itinérance. Soucieuses de prendre part à cet effort, les autorités municipales versent depuis 1991 une contribution annuelle de 30 000 $ à dix organismes communautaires qui offrent des services d'accueil, de référence, d'accompagnement et de suivi à des personnes en situation d'itinérance des deux sexes ainsi qu'à des jeunes de la rue. Huit de ces organismes sont situés dans l'arrondissement de Ville-Marie, un dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et un autre dans l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve. Les projets soutenus se déroulent du 1er janvier au 31 décembre 2014. Les organismes ont été sollicités au début de l'automne 2014 pour un renouvellement de projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0418 - 18 septembre 2014
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 228 831 $ à trois organismes, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 — 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance (...), dont 102 960 $ à La rue des Femmes de Montréal, pour le projet « Femmes itinérantes : centre de jour, urgence, studios, accompagnement, activités » du 1er janvier au 31 décembre 2014 (...)

CE14 1370 du 3 septembre 2014
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 121 169 $ aux cinq organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 — 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance (...), dont 8775 $ à La fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc. pour le projet « Accueil - Fin de semaine » du 1er avril au 31 décembre 2014 (...)

CG13 0312 du 29 août 2013
Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 228 831 $ à trois organismes ci-après désignés, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 — 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance / Approuver les projets de convention à cet effet (...) , dont 102 960 $ à La rue des Femmes de Montréal, pour le projet « Femmes itinérantes : Hébergement, centre de jour, accompagnement, activités de réadaptation pour soigner les blessures relationnelles » du 1er janvier au 31 décembre 2013 (...)

CE13 1211 du 14 août 2013
Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 121 169 $ aux cinq organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux,

conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 — 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance / Approuver les cinq projets de convention à cet effet (...) , dont 8775 $ à La fondation du refuge pour femmes Chez Doris pour le projet « Accueil - Fin de semaine » du 1er janvier au 31 décembre 2013 (...)

CG12 0284 du 23 août 2012

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 231 855 $ aux trois organismes ci-dessous désignés, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - Fonds de solidarité sociale (...) , dont 102 960 à La rue des Femmes de Montréal, pour le projet « Femmes itinérantes : centre de jour, urgence, studios, accompagnement, activités » du 1er janvier au 31 décembre 2012 (...)

CE12 1307 du 8 août 2012

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 118 145 $ aux cinq organismes ci-après désignés, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - Fonds de solidarité sociale (...) , dont 8775 $ à: La fondation du refuge pour femmes Chez Doris pour le projet « Accueil - Fin de semaine » du 1er janvier au 31 décembre 2012 (...)

CE12 0633 du 2 mai 2012

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 201 875 $ aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après désignés, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (...) , dont 35 000 $ à Spectre de rue inc. pour le projet « TAPAJ » du 1er janvier au 31 décembre 2012 (...)

CG12 0016 du 26 janvier 2012

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M$/ Approuver la répartition budgétaire

DESCRIPTION

Les dix projets de convention prévoient que les organismes communautaires assureront des services d'accueil, de référence, d'accompagnement et de suivi destinés aux personnes sans abri. Les bailleurs de fonds de ces organismes sont principalement : Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, par l'entremise de son programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC); Direction de santé publique; Ressources humaines et Développement des compétences Canada par le biais du programme Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) et Centraide.

JUSTIFICATION

Ce soutien financier permet d'offrir un accompagnement à nos concitoyens en situation d'itinérance, alors que nous constatons une aggravation de l'état général de ces personnes et une augmentation significative des taux d'occupation dans les ressources d'hébergement. Le renouvellement de ces ententes découle des résultats des travaux avec les partenaires institutionnels et communautaires réunis au comité de liaison en itinérance ainsi que des orientations qui y sont mises à jour périodiquement. Après analyse des résultats antérieurs et des présents projets, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) recommande ces projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien est financé par le gouvernement du Québec via le budget qui est alloué à la Ville par l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015). Cette dépense est entièrement

assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté, notamment le logement social et l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*
Les crédits sont réservés par la demande d'achat 351815.

Organisme	Montant accordé		Projet	Montant recommandé 2014	% du budget de l'organisme 2014
	2012	2013			
Le Groupe communautaire L'itinéraire	30 000 $	30 000 $	Accueil, référence, accompagnement et suivi	**30 000 $**	1,98
Centre d'amitié autochtone de Montréal inc.	30 000 $	30 000 $	Kaie:ri Nikawera:ke - Accueil, référence et suivi	**30 000 $**	4,91
La Mission St-Michael	30 000 $	30 000 $	Accueil, référence, accompagnement et suivi	**30 000 $**	11,67
La Fondation du refuge pour femmes chez Doris inc.	30 000 $	30 000 $	Accueil, référence, accompagnement et suivi	**30 000 $**	3,64
Refuge des jeunes de Montréal	30 000 $	30 000 $	Accueil, référence, accompagnement et suivi	**30 000 $**	1,97
Dîners St-Louis	30 000 $	30 000 $	Accueil, référence, accompagnement et suivi	**30 000 $**	5,66
La rue des Femmes de Montréal	30 000 $	30 000 $	L'itinérance des femmes : l'urgence d'intervenir	**30 000 $**	1,51
En Marge 12-17	30 000 $	30 000 $	En Marge 12-17	**30 000 $**	4,47
L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme inc.	30 000 $	30 000 $	Accueil, référence, accompagnement et suivi	**30 000 $**	4,15
Spectre de rue inc.	30 000 $	30 000 $	Accueil, référence, accompagnement et suivi	**30 000 $**	3,14

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services offerts par ces ressources de première ligne appuient les actions du volet social du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'Action 35 - Être solidaire et l'Action 36 - Être équitable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les services offerts par ces ressources de première ligne sont indispensables à la réinsertion sociale des jeunes, des hommes et des femmes en situation d'itinérance.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication doivent respecter les modalités du protocole de communication publique convenant aux deux parties, en pièces jointes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2014 Présentation au comité exécutif pour approbation
Janvier 2015 Date limite de dépôt des rapports finaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy LACROIX
Pierre-Luc LORTIE
Conseillers en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-11-28

Patrice ALLARD
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice
Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2014-12-08

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.012

2014/12/17
08:30

Dossier # : 1142586004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 69 000 $ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 69 000 $ aux trois organismes ci-après désignés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports :

Organisme	Projet	Soutien
Société de Promotion et de Diffusion des Arts et de la Culture (S.P.D.A.C.) Inc.	Susciter la participation de personnes en situation d'itinérance au *Festival International Montréal en Art*	5000 $
Le réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc.	Interventions pour favoriser l'accès au logement des personnes en situation ou à risque d'itinérance et organisation de rencontres thématiques et d'un forum sur les enjeux en itinérance	24 000 $
Clinique Droits Devant	Accompagnement juridique de personnes itinérantes judiciarisées et offre de formations sur les droits	40 000 $

2. d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-12-09 19:00

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1142586004**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 69 000 $ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Les interventions de la Ville pour lutter contre l'itinérance prennent plusieurs formes : l'aide aux organismes œuvrant directement auprès des personnes itinérantes; les interventions de sécurité publique et de gestion des espaces publics; le soutien à la recherche et au développement d'approches concertées et l'aide au développement de logements pour personnes vulnérables. Selon des intervenants chevronnés, la création artistique est souvent le seul moyen de créer des liens avec les personnes en situation d'itinérance les plus marginalisées et les plus réfractaires aux services.
D'autre part, il est important de sauvegarder le parc de maisons de chambres et d'animer le milieu pour accroître les projets de logement social avec soutien communautaire permettant de stabiliser les personnes itinérantes qui y résident. Enfin, les personnes sans abri ne perçoivent pas ou très peu de revenus et ne peuvent s'acquitter d'amendes souvent prohibitives. Il est vain de multiplier les procédures judiciaires souvent longues et coûteuses. Remplacer l'incarcération par des travaux compensatoires ou le paiement des amendes, très rarement perçues d'ailleurs, par des gestes qui incitent les personnes en situation d'itinérance à se reprendre en main a un effet beaucoup plus valable à long terme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 13 0395 du 26 septembre 2013
Accorder un soutien financier non récurrent de 64 000 $ à Le réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc., pour l'année 2013, pour la réalisation des projets « Consolidation de la Clinique Droits Devant » et « Intervention pour favoriser l'accès au

logement des personnes en situation ou à risque d'itinérance » dans le cadre du programme de soutien des services aux personnes itinérantes prévu au budget régulier de la Direction de la diversité sociale.

CE12 1917 du 28 novembre 2012

Accorder un soutien financier non récurrent de 45 136 $ à Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc. pour la poursuite des activités de la Clinique Droits Devant

CE12 1201 du 1er août 2012

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 $ à Le réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc., pour l'année 2012, dans le cadre du programme de soutien des services aux personnes itinérantes

DESCRIPTION

À l'été 2014, grâce au concours de la Société de Promotion et de Diffusion des Arts et de la Culture (S.P.D.A.C.) Inc., les protégés de l'Accueil Bonneau ont pris part au Festival International Montréal en Art. Le studio d'art mis sur pied dans les murs de l'Accueil Bonneau a été un lieu de rencontre pour les artistes qui souhaitaient laisser libre cours à leur créativité. On y a offert notamment des « *jam sessions* », des ateliers de peinture et d'écriture.

Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc.(RAPSIM) poursuivra ses interventions en vue de favoriser l'accès au logement des personnes en situation ou à risque d'itinérance et soulignera son 40e anniversaire en organisant des rencontres thématiques et un forum sur les enjeux en itinérance auxquels les représentants du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) seront conviés. Les collaborations entre le RAPSIM, ses groupes membres et la Ville, visent à sauvegarder le parc de maisons de chambres et à animer le milieu pour accroître les projets de logement social avec soutien communautaire permettant de stabiliser les personnes itinérantes qui y résident.

Clinique Droits Devant offrira un accompagnement juridique à des personnes itinérantes judiciarisées, principalement au bureau de la perception des amendes ou à la cour municipale, en plus d'offrir des formations sur les droits. Ces interventions de Clinique Droits Devant, en collaboration avec le procureur et le percepteur désignés à la cour municipale, contribueront à accélérer le règlement des cas spécifiques et à trouver les meilleurs moyens pour éviter la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance.

JUSTIFICATION

Ce soutien financier permettra d'offrir des types d'accompagnement diversifiés à nos concitoyens en situation d'itinérance, alors que nous constatons une aggravation de l'état général de ces personnes et une augmentation significative des taux d'occupation dans les ressources d'hébergement. Après analyse des résultats antérieurs et des présents projets, le SDSS recommande ces projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier est accordé dans le cadre du budget du SDSS. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*

Les crédits sont réservés par la demande d'achat 351791. Le tableau suivant résume le soutien financier accordé aux organismes par la Ville pour les dernières années :

Organisme	Soutien accordé				Soutien recommandé en 2014 et projet	Soutien/ projet global (%)
	2012	2012	2013	2013		
Société de Promotion et de Diffusion des Arts et de la Culture (S.P.D.A.C.) Inc.	-	-	-	-	5000 $ Susciter la participation de personnes en situation d'itinérance au Festival International Montréal en Art	2,06
Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc. (RAPSIM)	25 000 $	45 136 $	19 000 $	45 000 $	24 000 $ Interventions pour favoriser l'accès au logement des personnes en situation ou à risque d'itinérance et organisation de rencontres thématiques et d'un forum sur les enjeux en itinérance	6,35
Clinique Droits Devant	-	-	-	-	40 000 $ Accompagnement juridique de personnes itinérantes judiciarisées et offre de formations sur les droits	66,66

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La démarche proposée par le RAPSIM va dans le sens des actions du volet social du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'Action 35 - Être solidaire et l'Action 36 - Être équitable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation d'itinérance et à une cohabitation sociale plus harmonieuse

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Plusieurs nouvelles sur le dossier de l'itinérance feront l'objet d'une communication publique au mois de décembre. À cet effet, une opération de communication est en préparation par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2014 Présentation au comité exécutif pour approbation
Janvier 2015 Début des projets du RAPSIM et de Clinique Droits Devant
Décembre 2015 Fin des projets

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy LACROIX
Pierre-Luc LORTIE
Conseillers en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-12-02

Patrice ALLARD
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice
Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2014-12-08

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.013

2014/12/17
08:30

Dossier # : 1146344007

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 18 854 $ à l'École de cirque de Verdun dans le cadre des programmes de soutien de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / approuver à cette fin le projet de convention.

Il est recommandé :
1. d'accorder une contribution financière à l'organisme culturel désigné ci-après, totalisant 18 854 $, pour la réalisation d'une étude reliée à un projet d'équipement culturel, au montant indiqué pour celui-ci:

- École de cirque de Verdun 18 854 $

2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de cette contribution;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-12-05 19:13

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1146344007**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 18 854 $ à l'École de cirque de Verdun dans le cadre des programmes de soutien de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / approuver à cette fin le projet de convention.

CONTENU

CONTEXTE

La mise en œuvre des activités du Forum sur les équipements culturels s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Dans ce contexte, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont convenu de mettre en place une entité de concertation permanente dont les principaux objectifs visent à :
- développer une vision stratégique et prospective commune du développement des équipements culturels à Montréal;
- engager la réalisation d'études et d'investissements financiers destinés à renforcer le rôle de métropole culturelle exercé par Montréal;
- accroître l'accessibilité de tous les citoyens aux arts et à la culture;
- favoriser la consolidation des activités de création, de production et de diffusion des organismes culturels sur le territoire montréalais.

Le Forum des équipements culturels assure le processus d'analyse et de recommandation des investissements du Ministère et de la Ville en matière d'équipements culturels. Outre le Ministère et la Ville, les trois conseils des arts (Conseil des arts de Montréal, Conseil des arts et des lettres du Québec et Conseils des arts du Canada) sont présents à cette table et interviennent activement au chapitre de l'évaluation de la situation financière, administrative et artistique des organismes.

Dans ce contexte, le Forum a institué divers programmes d'aide financière normés visant à appuyer financièrement les organismes culturels professionnels montréalais notamment une aide d'urgence dans l'achat d'équipements spécialisés.

Le Forum encadre un processus continu d'accueil, de mise à jour et d'analyse de demandes de projets d'études déposées par les organismes culturels montréalais. Dans le cadre du programme d'aide aux études préalables, les partenaires ont reçu un projet susceptible

d'être financé.

Ce projet est porté à l'attention du comité exécutif en vue d'une décision permettant de mettre en œuvre le projet recommandé par le Forum.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG08 0598 - Entente sur le développement culturel 2008- 2011, conseil d'agglomération du 27 novembre 2008.
CG11 0328 - Approbation du projet d'entente sur le développement culturel de Montréal 2011-2012 (28 septembre 2011) entre le ministère de la Culture et des Communications et la ville.
CG12 0471 - Entente sur le développement culturel de Montréal 2012- 2015, conseil d'agglomération du 20 décembre 2012.

DESCRIPTION

L'accord des partenaires du Forum sur les projets retenus est intervenu le 5 décembre 2014 au moment de la tenue du comité de gestion de l'Entente MCC-Ville 2012-2015. Le projet recommandé est le suivant :
École de cirque de Verdun

L'École de cirque de Verdun (ÉCV) souhaite actualiser son plan d'affaires 2011 dans le cadre de son projet de rénovation de ses espaces de travail et de création occupés dans l'édifice municipal Guy-Gagnon faisant l'objet d'un réaménagement et dont l'ouverture est prévue pour l'automne 2015. L'ÉCV constate que certains de ses services ont connu une baisse perceptible et constante depuis 2010, notamment en raison de la désuétude de ses installations. Afin d'assurer sa pérennité après 25 années d'existence, l'actualisation de son plan d'affaires permettra à l'ÉCV de définir les axes de son développement futur :

Axe 1 : Consolidation à moyen et à long terme des sources de financement, principalement ceux de provenance autonome.
Axe 2 : Consolidation des activités actuelles et le développement de projets en vue de s'adapter à l'évolution des besoins de la clientèle.
Axe 3 : Assurer la rétention et la fidélisation du personnel formateur cirque.
Axe 4 : La mise en valeur de partenariats stratégiques et le développement d'appuis politiques.
Axe 5 : Le développement d'axes de services.

JUSTIFICATION

Le projet retenu par les partenaires traduit la volonté conjointe du Ministère et de la Ville de favoriser la mise à niveau des lieux de création-production et de diffusion de la métropole, de documenter adéquatement les besoins des organismes culturels souhaitant maintenir ou développer leurs actifs. La sélection du projet est consensuelle et s'est opérée dans le cadre de l'application d'une grille de critères d'évaluation et de d'identification de priorités convenue entre les partenaires.
Le projet recommandé est entièrement conforme aux orientations numéro 1 et 2 du plan d'action Montréal métropole culturelle 2007- 2017 (points 1.4 et 2.5).

Les critères d'évaluation spécifiques utilisés pour l'évaluation des demandes du Programme d'aide aux études de besoins et de faisabilité des organismes culturels (Volet 1), sont les suivants :

Situation générale de l'organisme :
- rayonnement artistique

- situations administrative et financière favorables
- capacité de gestion et de mener ses projets à terme

Impacts du projet :
- pertinence des besoins identifiés
- complémentarité avec les équipements existants
- concordance avec les consensus de développement du secteur
- contribution au développement économique et urbain
- potentiel de regroupement d'organismes
- niveau d'engagement des partenaires

Conformité aux exigences du programme :
- proposition d'étude conforme aux exigences
- niveau d'expertises des consultants impliqués
- dossier technique complet

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les projets soutenus par les partenaires dans le cadre des programmes prévoient un montage financier par lequel le Ministère et la Ville financent conjointement un montant maximal représentant 66,6 % des coûts admissibles dans le cadre des programmes jusqu'à un maximum de 25 K $ par étude ou collecte de fonds. La partie complémentaire du montage financier doit être prise en charge par l'organisme culturel requérant ou par un autre partenaire public ou privé.
Le projet recommandé au présent sommaire décisionnel se conforme entièrement à ces exigences spécifiques.

Organisme culturel	Soutien $ recommandé	Dépenses $ admises	% du soutien accordé	No. recommandation de crédits
École de cirque de Verdun	18 854 $	28 309 $	66,6 %	12-4.1.1-229
TOTAL	**18 854 $**			

Les sommes requises afin de mettre en oeuvre le projet retenu totalise un montant de **18 854 $** dont l'imputation est prévue à même le budget de la Ville de Montréal prévu à cet effet dans le cadre des activités du Forum sur les équipements culturels de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale. Voir l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des études et de la collecte de fonds permettront, à terme, d'assurer le déploiement territorial de l'offre culturelle dans différentes disciplines artistiques professionnelles tant au niveau de la création, de la production, de la formation que de la diffusion, et ainsi améliorer la qualité de vie dans les quartiers montréalais tout en permettant à Montréal d'augmenter son rayonnement international.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de l'étude permettra de documenter les besoins de l'organisme et d'identifier les axes de développement futur. Ce soutien lui permettra de renforcer son projet d'aménagement dans les nouveaux locaux de l'édifice Guy-Gagnon prévus pour l'automne 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte pas d'enjeux tel que convenu avec le Service des communications. Les organismes soutenus respecteront le protocole de visibilité prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision du comité exécutif: séance du 17 décembre 2014.

Le projet d'étude de l'École de cirque de Verdun débute en décembre 2014 et se terminera en février 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier décisionnel est conforme aux pratiques administratives en vigueur à la Ville de Montréal et aux engagements de sa Politique de développement culturel et du Plan d'action 2007-2017, Montréal métropole culturelle. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève AUCLAIR
Agent(e) de developpement culturel

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-12-04

Richard ADAM
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur
Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2014-12-05

CE : 20.014

2014/12/17 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.001

2014/12/17
08:30

Dossier # : 1144815005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Chantier 3.2.1 - Sports et loisirs - Plan directeur de développement des équipements de loisirs
Projet :	-
Objet :	Approuver les modifications au Programme des équipements sportifs supra locaux.

Il est recommandé :

1. D'approuver, tel que soumis, les modifications au Programme des équipements sportifs supra locaux de Montréal.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-12-02 19:21

Signataire : Chantal I. GAGNON

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1144815005**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Chantier 3.2.1 - Sports et loisirs - Plan directeur de développement des équipements de loisirs
Projet :	-
Objet :	Approuver les modifications au Programme des équipements sportifs supra locaux.

CONTENU

CONTEXTE

En novembre 2014, la première Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal a été adoptée par les élus de la Ville. Le but de cette Politique est de mettre en place des environnements favorables au sport et à l'activité physique pour inciter les personnes résidant ou se déplaçant sur l'île de Montréal à devenir et à rester physiquement actives. Parmi les orientations d'action proposées par la Politique pour les prochaines années, notons l'importance de soutenir les initiatives en sport régional, pour reconnaître des pôles locaux et permettre l'accès de la population à une grande diversité de sports pour tous ainsi que l'importance de favoriser la tenue d'événements sportifs mobilisateurs et rassembleurs de diverses envergures.
Les différentes instances municipales ont en commun d'avoir des enjeux horizontaux, c'est-à-dire de devoir tenir compte de l'ensemble des préoccupations de la population montréalaise, dans un large éventail d'éléments spécifiques reliés au sport pour tous et à l'activité physique. Alors que les sports et activités physiques comptant le plus d'adeptes sont pratiqués dans la grande majorité des 19 arrondissements, ceux nécessitant des installations spécialisées ou regroupant moins de participants sont disponibles uniquement dans certains d'entre eux.

Les **équipements supra locaux** sont des équipements sous la responsabilité des arrondissements, mais dont la desserte et leur rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés. Ils se distinguent en raison de la concentration d'athlètes de haut niveau, de l'accueil de compétitions d'envergure, de la clientèle provenant de plusieurs arrondissements ou de leur unicité.

Afin de créer et maintenir un réseau d'équipements sportifs d'intérêt supra local de qualité et de favoriser la concertation, les échanges et la synergie entre les arrondissements, le tout au bénéfice des jeunes montréalais, le comité exécutif a adopté le 16 avril 2014 le Programme des équipements sportifs supra locaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0572 - 16 avril 2014 - Adopter le Programme des équipements sportifs supra locaux.

DESCRIPTION

Le Programme des équipements sportifs supra locaux a pour objectif de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de rénovation, réfection, réhabilitation ou développement (en lien avec l'accueil d'événements sportifs majeurs) liés à ces équipements. Les projets admissibles au programme sont ceux qui touchent des équipements de propriété municipale ou faisant l'objet d'une entente à long terme avec un arrondissement de la Ville de Montréal qui se sont qualifiés comme étant supra locaux.
La principale modification prévue au Programme des équipements sportifs supra locaux vise l'aide financière aux arrondissements. Pour tous les projets d'arrondissements qui seraient réalisés à la suite d'une demande formelle du Service de la diversité sociale et des sports, l'aide financière pourrait maintenant atteindre 100 % des coûts admissibles. Ces demandes sont majoritairement en lien avec l'accueil d'événements sportifs d'envergure soutenus par la Ville, par exemple les Jeux du Québec en 2016.

Les autres modifications portent notamment sur l'insertion de la nouvelle Politique du sport et de l'activité physique adoptée en novembre 2014 et des ajustements mineurs sur la forme du document.

JUSTIFICATION

Les équipements supra locaux sont des équipements dont la desserte et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés. Dans une perspective de vision globale et d'allocation efficiente des ressources en lien avec les priorités municipales, la Ville centre aide les arrondissements afin qu'ils assurent convenablement l'entretien, la réfection et le développement des équipements sportifs supra locaux.
Lors des deux premiers appels de projets, le Programme des équipements sportifs supra locaux a permis de soutenir financièrement dix projets dans sept arrondissements. L'aide financière qui leur a été allouée est de 3,4 M$ pour une valeur totale des projets de 7,7 M$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Au départ, le montant disponible pour la mise en oeuvre du Programme des équipements sportifs supra locaux pour la période 2014-2016 était de 5 M$. Considérant l'ampleur des besoins, il y aura une bonification des sommes prévues au PTI du Service de la diversité sociale et des sports et une extension du Programme à l'année 2017. Ainsi, pour la période 2015-2017, le montant disponible sera de 7,5 M$, soit 2,5 M$ par année.
Pour tous les projets proposés par les arrondissements, l'aide ne pourra excéder 50 % des coûts admissibles, alors que pour ceux réalisés à la suite d'une demande formelle du Service de la diversité sociale et des sports, l'aide financière pourra atteindre 100 % des coûts admissibles. Dans tous les cas, l'aide financière sera conditionnelle au maintien de la vocation supra locale de l'équipement pour une période minimale de dix ans.

L'aide financière se fera par virement budgétaire à l'arrondissement concerné suivant les recommandations du comité d'évaluation selon les modalités du programme, et la dépense sera imputée à même un règlement d'emprunt corporatif. Le versement de l'aide financière pour un projet se fera en deux étapes :

- Un maximum de 25 % de l'aide financière est viré à l'octroi du contrat de services professionnels pour aider à la réalisation des plans et devis;
- Le solde de l'aide financière est viré à l'octroi du contrat de travaux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme des équipements sportifs supra locaux est en adéquation avec les principes de développement durable qui visent :

- Une meilleure qualité de vie par l'accès aux équipements de loisirs;
- Une collectivité au cœur du développement durable par l'accessibilité universelle et l'équité entre les genres et les générations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Lors des deux premiers appels de projets au printemps et à l'automne 2014, 10 projets dont la réalisation est prévue en 2014 et 2015 ont été retenus et recevront une aide financière, soit :

- Mise aux normes du Centre de tennis du parc LaSalle à Lachine;
- Relampage du stade de baseball Éloi-Viau à LaSalle;
- Remplacement des casiers des vestiaires de l'Aquadôme à Lasalle;
- Construction d'une mezzanine pour l'aménagement d'une salle de conditionnement physique au Centre Pierre-Charbonneau dans Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- Installation de 2 fosses dans la palestre de gymnastique au Centre Pierre-Charbonneau dans Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
- Réfection de la toiture du Centre Pierre-Charbonneau dans Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
- Aménagement de locaux, ventilation et rejointement au centre aquatique Rivière-des-Prairies;
- Amélioration de la piste d'athlétisme au parc Étienne-Desmarteau dans Rosemont–La Petite-Patrie;
- Aménagements au Stade Hébert à Saint-Léonard – travaux permettant de corriger des déficiences en ce qui concerne la salubrité, la conformité au code du bâtiment ainsi qu'à l'accessibilité universelle;
- Réfection des portes principales avant de l'aréna Saint-Michel dans Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Sans l'adoption des modifications à ce programme, la réalisation de projets de mise aux normes liés à des équipements sous la responsabilité des arrondissements et nécessaires à l'accueil d'événements sportifs soutenu par la Ville pourrait s'avérer plus difficile.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2014 - Envoi du programme aux arrondissements.

- 2015 à 2017 - Évaluation et priorisation des projets soumis par un comité d'évaluation et envoi aux arrondissements, après approbation de la directrice du Service de la diversité sociale et des sports, des recommandations retenues par le comité d'évaluation.
- Hiver 2017 - Dépôt du bilan pour la période 2014-2016 du Programme de soutien à la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supra locale.
- En continu - Accompagnement des arrondissements par le Service de la diversité sociale et des sports dans la réalisation de leurs projets.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEMAY
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-11-13

Luc DENIS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice
Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2014-12-01

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CE : 30.002

2014/12/17
08:30

Dossier # : 1146101007

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à signer une entente de licence relative aux enregistrements (footage licence) du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal, pour une durée de dix (10) ans, soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2024.

Le directeur général de la Société du parc Jean-Drapeau recommande au comité exécutif :
- d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à signer une entente de licence relative aux enregistrements (footage licence) du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal, pour une durée de dix (10) ans, soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2024.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-12-02 18:56

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1146101007

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à signer une entente de licence relative aux enregistrements (footage licence) du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal, pour une durée de dix (10) ans, soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2024.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Jean-Drapeau accueille le Championnat mondial de course de Formule un (Grand Prix du Canada) sur le circuit Gilles-Villeneuve depuis 1978.
La SPJD, agissant en tant que mandataire de la Ville de Montréal, gère, pour la tenue de cette compétition, les trois ententes suivantes signées le 21 novembre 2014 pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal, pour une période de dix (ans), soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2024 :

- Protocole d'entente entre la SPJD et les "Bailleurs de fonds";
- Entente de financement entre la SPJD et FOWC;
- Convention de bail entre la SPJD et Groupe de course Octane inc. pour la location du circuit Gilles-Villeneuve.

Les quatre bailleurs de fonds concernés, soit la Ville de Montréal, par le biais de la Société du parc Jean-Drapeau, le gouvernement du Québec, par le biais de Tourisme Québec, le gouvernement du Canada, par le biais de l'Agence de Développement Économique du Canada (DEC), ainsi que l'Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal, par le biais de Tourisme Montréal, continueront de participer au financement de l'événement.

Dans le cadre du renouvellement des trois ententes, l'une des exigences de la Ville de Montréal était d'obtenir de FOWC l'accès à des messages publicitaires et à des montages promotionnels dans le but d'améliorer la visibilité de la métropole et du parc Jean-Drapeau en tant que destination touristique.

À la suite de la signature des ententes de renouvellement, il y a lieu d'entériner cette nouvelle entente de licence relative aux enregistrements (footage licence) pour une période de dix (10) ans, de 2015 à 2024, pour les droits à un (1) message publicitaire à la télévision et/ou au cinéma et un (1) montage promotionnel du Grand Prix de Formule 1 du Canada produit annuellement afin de promouvoir le prochain événement, le circuit et/ou Montréal et/ou le Québec en tant que destination touristique d'envergure internationale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0312 - 19 juin 2014
Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau ("SPJD") à signer les trois ententes de renouvellement permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal, pour une durée de dix (10) ans, soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2024 et cautionner les obligations de la SPJD découlant des ententes. Verser à la SPJD un montant de 1 140 335,13 $ annuellement à partir de 2015, avec une indexation annuelle de 2 %, pour l'achat des droits afférents à la tenue du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser la SPJD à signer l'entente de licence avec FOWC relative aux enregistrements (footage licence) pour une période de dix (10) ans, de 2015 à 2024. Les paramètres de cette entente sont les suivants :

Le **programme 1** désigne un (1) **message publicitaire** à la télévision et/ou au cinéma (y compris les versions abrégées de celui-ci) produit annuellement par le titulaire de licence ou pour son compte, uniquement aux fins de promouvoir i) le prochain événement qui aura lieu; ii) le circuit; et/ou iii) Montréal et/ou le Québec en tant que destination touristique, comprenant jusqu'à trente secondes (30") d'enregistrements et qui, pour plus de certitude, ne constitue pas un aperçu ou un compte rendu éditorial du championnat ou de tout événement.

Le **programme 2** désigne un (1) **montage promotionne**l produit annuellement par le titulaire de licence ou pour son compte, uniquement aux fins de promouvoir i) le prochain événement qui aura lieu; ii) le circuit; et/ou iii) Montréal et/ou le Québec en tant que destination touristique, comprenant un maximum de deux minutes (2') d'enregistrements et qui, pour plus de certitude, ne constitue pas un aperçu ou un compte rendu éditorial du championnat ou de tout événement.

La SPJD peut utiliser les programmes comme suit :

Programme 1 :

i) aux fins de transmission dans un message publicitaire commercial par tout mode de diffusion (qu'il soit connu à l'heure actuelle ou développé après les présentes) sur toute chaîne de télévision aux fins de visionnement à domicile;
ii) aux fins de visionnement sur le site Web du titulaire de licence et sur la chaîne YouTube du titulaire de licence sur demande (mais non aux fins de téléchargement);
iii) aux fins d'affichage dans les cinémas dans un message publicitaire commercial;
iv) à des fins internes et aux fins de l'entreprise;

Programme 2 :

i) aux fins de visionnement sur le site Web du titulaire de licence et sur la chaîne YouTube du titulaire de licence sur demande (mais non aux fins de téléchargement);
ii) à des fins internes et aux fins de l'entreprise;

Tous les programmes :

Toutes les utilisations autorisées de tous les programmes doivent être comprises dans la période de la licence, expressément à l'exclusion de toute autre utilisation ou forme de transmission ou d'exposition de quelque sorte que ce soit, et sont autorisées uniquement dans la mesure où elles respectent en tout temps toutes les lois locales applicables pertinentes pour l'utilisation autorisée en question. Pour plus de certitude, le titulaire de licence n'est pas autorisé à utiliser un programme comprenant des enregistrements d'un événement autre que l'événement tenu le plus récemment.

JUSTIFICATION

Cette nouvelle entente s'inscrit dans la lignée des efforts consentis par la Ville de Montréal pour continuer de présenter sur son territoire cet événement international majeur qui a lieu à Montréal, sur le circuit Gilles-Villeneuve du parc Jean-Drapeau.
La SPJD administre, exploite et développe au parc Jean-Drapeau des activités et des événements à caractère récréatif, sportif, culturel et touristique. Elle offre également un soutien opérationnel aux promoteurs d'événements.

Le présent dossier vise à autoriser la SPJD à signer l'entente de licence relative aux enregistrements (footage licence) pour une période de dix (10) ans, de 2015 à 2024, pour les droits à un (1) message publicitaire à la télévision et/ou au cinéma et un (1) montage promotionnel produit annuellement du Grand Prix de Formule 1 du Canada pour promouvoir le prochain événement, le circuit et/ou Montréal et/ou le Québec en tant que destination touristique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les paiements applicables pour la SPJD sont les suivants :
Droits de licence : Droits accordés en échange de sommes payées par le titulaire de licence au concédant de licence aux termes de l'entente de financement.

Coûts techniques : Conformément à la carte des tarifs du concédant de licence, de temps à autre et sous réserve d'une révision annuelle.

Frais administratifs : Aucuns

Total : À confirmer et à facturer selon la demande et la fourniture d'enregistrements.

Modalités de paiement : Tous les montants correspondant aux catégories indiquées ci-dessus seront présentés déduction faite de toute la taxe sur la valeur ajoutée applicable et de l'ensemble des autres taxes, prélèvements, escomptes, retenues ou frais bancaires qui seront tous payables par le titulaire de licence.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Selon l'article 5.9.7 de la convention entre la SPJD et la Ville de Montréal, la SPJD doit soumettre à l'approbation du comité exécutif de la Ville toutes les conventions dont le terme est de plus de cinq ans.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario - Ext DE FANTI
Directeur Finances et TI

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-12-02

Daniel - Ext BLIER
Directeur général

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.003

2014/12/17
08:30

Dossier # : 1141084001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales , Bureau des affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Bureau des relations internationales à payer la somme de 11 500 euros (± 16 600 $ CAN) représentant la cotisation de la Ville de Montréal à l'association internationale Mayors for Peace pour 2014 et 2015.

Il est recommandé:
a) d'autoriser le paiement de la somme de 11 500 euros (± 16 600 $ CAN) aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal à Mayors for Peace pour les années 2014 et 2015.

b) d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-12-10 15:31

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1141084001**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales , Bureau des affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Bureau des relations internationales à payer la somme de 11 500 euros (± 16 600 $ CAN) représentant la cotisation de la Ville de Montréal à l'association internationale Mayors for Peace pour 2014 et 2015.

CONTENU

CONTEXTE

En juillet 1989, la Ville de Montréal devenait membre de l'organisation Mayors for Peace, une organisation internationale basée à Hiroshima au Japon, dont la mission première est la non-prolifération des armes nucléaires et leur éradication complète dans le monde d'ici l'an 2020.

En 1998, à la suite de nombreux échanges entre Montréal et Hiroshima, les deux villes signaient un protocole de jumelage. En 2008, pour commémorer le dixième anniversaire de ce jumelage, le maire de Montréal recevait une importante délégation d'une centaine de citoyens et hommes d'affaires d'Hiroshima, délégation qui était présidée par le maire de Hiroshima. Notons que le maire d'Hiroshima est le président de l'organisation Mayors for Peace.

En 2009, les maires d'Hiroshima et de Nagasaki lançaient conjointement un appel à tous les membres afin de pouvoir financer adéquatement l'organisation qui, jusqu'alors, avait été entièrement supportée par ces deux villes bombardées en 1945.

En 2014, Mayors for Peace a augmenté le montant des cotisations de 3 500 euros à 5 750 euros afin de mieux doter l'organisation financièrement et le maire a accepté que Montréal joue le rôle de Lead City au sein de l'organisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CE13 0192: en date 20 février 2013: autoriser le paiement de 5 000 $ aux fins de la cotisation annuelle de la Ville de Montréal à Mayors for Peace, pour l'année 2013.
Résolution: CE11 0187: en date 17 février 2011, autoriser le paiement de 3 365 € (± 5 000 $ CAN) représentant la cotisation de la Ville de Montréal à Mayors for Peace, pour l'année 2011.
Résolution: CE10 0222 : en date 24 février 2010, autoriser le paiement de 3 365 € (± 5 000 $ CAN) représentant la cotisation de la Ville de Montréal à Mayors for Peace, pour l'année 2010.

DESCRIPTION

L'organisation Mayors for Peace regroupe à ce jour près de 5 000 membres, soit des villes et agglomérations urbaines réparties sur tous les continents dans plus de 150 pays et régions du monde (dont plus de 90 villes au Canada).

> Bien que l'organisation vise avant tout à éradiquer les armes nucléaires du monde entier d'ici l'an 2020, Mayors for Peace travaille également au maintien de la paix dans le monde en s'attaquant aux problèmes touchant la famine, la pauvreté, le bien-être des réfugiés, les abus des droits de l'homme et la destruction de l'environnement. Mayors for Peace est également très active au sein de Cités et Gouvernements locaux unis.

JUSTIFICATION

L'adhésion à Mayors for Peace fournit à la Ville de Montréal l'accès à un important réseau de maires faisant la promotion de la paix, de la solidarité, de la justice et du respect de l'être humain. Devant l'importance de libérer notre environnement d'armes pouvant mettre en péril le monde dans lequel nous vivons, la Ville de Montréal accepte de poser un geste de solidarité à cet appel de financement afin que l'organisation Mayors for Peace puisse atteindre la réalisation de ses objectifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier est prévu aux budgets 2014 et 2015 du Bureau des relations internationales. De plus amples informations sont indiquées dans les interventions financières.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le versement de la contribution financière de la Ville de Montréal permettra à Mayors for Peace de poursuivre ses activités de promotion de la paix, de la solidarité, de la justice et du respect de l'être humain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoît TURGEON
Conseiller en affaires insternationales

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-12-09

Peggy BACHMAN
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Peggy BACHMAN
Directrice

Approuvé le : 2014-12-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Peggy BACHMAN
Directrice

Approuvé le : 2014-12-10

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.004

2014/12/17
08:30

Dossier # : 1144248006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'un revenu supplémentaire de 23 706,53 $ en provenance de la Fondation de la Chapelle historique du Bon-Pasteur pour couvrir les dépenses supplémentaires de personnel liées à des locations de la Chapelle. Autoriser une dépense supplémentaire de 23 706,53 $ pour couvrir les coûts occasionnés par ces locations.

Il est recommandé :

- d'autoriser la réception d'un revenu supplémentaire de 23 706,53 $ provenant de la Fondation de la Chapelle historique du Bon-Pasteur pour couvrir les dépenses supplémentaires de personnel liées à des locations de la Chapelle

- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme au paiement des dépenses supplémentaires de personnel liées à des locations de la Chapelle historique du Bon-Pasteur, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-12-08 09:16

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1144248006**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'un revenu supplémentaire de 23 706,53 $ en provenance de la Fondation de la Chapelle historique du Bon-Pasteur pour couvrir les dépenses supplémentaires de personnel liées à des locations de la Chapelle. Autoriser une dépense supplémentaire de 23 706,53 $ pour couvrir les coûts occasionnés par ces locations.

CONTENU

CONTEXTE

La Chapelle historique du Bon-Pasteur, la maison de la musique, a pour objectif de rendre accessible la culture musicale à un auditoire sans cesse grandissant et à animer ce milieu par un ensemble d'activités de diffusion, d'information et de création. L'entrée aux activités est gratuite et ces dernières s'adressent à tous les publics.

La Fondation de la Chapelle historique du Bon-Pasteur (FCHBP) a comme mission de soutenir la vie artistique de la Chapelle historique du Bon-Pasteur, le diffuseur spécialisé en musique du réseau Accès culture de la Ville de Montréal.

Depuis son incorporation en août 1995, la FCHBP travaille à sensibiliser le grand public à la connaissance musicale et à promouvoir, diffuser et favoriser la création et l'interprétation d'oeuvres musicales. La Fondation contribue à l'accroissement des activités de la Chapelle historique par l'apport de nouvelles sources de financement. La recherche de nouvelles sources de financement est primordial pour assurer le maintien, à la Chapelle, de l'offre culturelle existante.

En 2011, la Ville a conclu une première entente de partenariat avec la FCHBP établissant les modalités et conditions d'un partenariat entre la Ville et la FCHBP. Par cette entente, la Ville mettait à la disposition de la FCHBP les installations de la Chapelle historique du Bon-Pasteur pour produire et présenter des concerts tarifés ou des activités de collecte de fonds. La convention permet également à la FCHBP de louer les locaux de la Chapelle à des tiers pour des événements privés ou la présentation de concert par des producteurs privés et à percevoir des loyers à cette fin. En retour, la FCHBP s'engageait à investir l'ensemble des profits générés par ses activités de location, de diffusion ou de collecte de fonds dans le soutien à la programmation de la Chapelle afin de doter celle-ci de ressources financières additionnelles pour réaliser pleinement sa mission. Cette entente est en renouvellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0738 - 26 septembre 2011 : Approuver un projet de convention entre la Fondation de la Chapelle historique du Bon-Pasteur et la Ville de Montréal établissant les modalités d'utilisation des équipements de la chapelle historique du Bon-Pasteur jusqu'au 31 décembre 2013, à titre gratuit.

CE13 1785 - 4 décembre 2013 : Autoriser la réception d'un revenu supplémentaire de 4 700 $ de la FCHBP et accorder un budget additionnel de dépenses équivalent.

DESCRIPTION

Afin d'assurer un bon usage des lieux et des équipements, lors de la location des locaux de La Chapelle, le personnel de la Chapelle doit être présent lors de la location pour accompagner et encadrer les activités. Les salaires et avantages sociaux encourus sont chargés en totalité au locataire. Le présent sommaire vise donc à accorder un budget additionnel de revenus et de dépenses à la Chapelle historique du Bon-Pasteur pour lui permettre de couvrir les dépenses supplémentaires de personnel non prévues à son budget.

JUSTIFICATION

Les heures de location de La Chapelle offrent un supplément d'heures de travail aux employés. Cet ajout d'heures de travail contribue, d'une certaine façon, à la rétention du personnel et, de ce fait, assure une plus grande stabilité du personnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le revenu de 23 706,53 $ permettra de couvrir les dépenses supplémentaires en personnel liées aux différentes locations faites par la Fondation de la Chapelle historique du Bon-Pasteur

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Margot BOURGEOIS
conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-12-03

Paul LANGLOIS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur
Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2014-12-05

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.005

2014/12/17
08:30

Dossier # : 1146620017

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire total de 734 400 $, soit 657 000 $ en provenance du budget de fonctionnement et 77 400 $ du budget PTI projet 34300 - Réaménagement du réseau des grands parcs du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal vers les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro, de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Verdun, de Ville-Marie, de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension pour la plantation additionnelle de 816 arbres dans le cadre du Plan d'action canopée (édition 2014).

Il est recommandé :

1. d'autoriser un virement budgétaire total de 734 400 $, soit 657 000 $ en provenance du budget de fonctionnement et 77 400 $ du budget PTI projet 34300 - Réaménagement du réseau des grands parcs du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal vers les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro, de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, de Rosemont—La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Verdun de Ville-Marie, de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension pour la plantation de 816 arbres dans le cadre du Plan d'action canopée (édition 2014).
2. d'autoriser un virement de crédits au montant total de 77 400 $ du règlement d'emprunt RCG 12-012, soit 76 500 $ vers l'arrondissement de Ville-Marie et de 900 $ vers l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-12-10 11:42

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1146620017**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire total de 734 400 $, soit 657 000 $ en provenance du budget de fonctionnement et 77 400 $ du budget PTI projet 34300 - Réaménagement du réseau des grands parcs du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal vers les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro, de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Verdun, de Ville-Marie, de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension pour la plantation additionnelle de 816 arbres dans le cadre du Plan d'action canopée (édition 2014).

CONTENU

CONTEXTE

Reconnaissant les bienfaits générés par la forêt urbaine, Montréal a pris l'engagement d'accroître la canopée, ou couvert arborescent, de 20 à 25 % d'ici 2025 en adoptant le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (PDDCM). Afin d'atteindre cet objectif, le projet de Plan d'action canopée 2012-2021 (PAC) propose, sur une décennie, la plantation de 300 000 arbres sur l'Île par les villes de l'agglomération et par le secteur privé. Pour la Ville de Montréal (VDM), le PAC évalue que l'atteinte de cet objectif nécessite la plantation de 75 000 arbres supplémentaires sur le domaine public, en plus des programmes réguliers de plantations effectuées par les arrondissements.
Le présent dossier compte deux objectifs. Premièrement, il vise à virer des crédits aux arrondissements de Verdun et de Pierrefonds Roxboro qui se sont inscrits au programme PAC après les délais administratifs prescrits et n'ont pas reçu d'avance de crédits au printemps 2014 (CE14 1020). Dans les deux cas, le retard était justifié et découlait d'une demande de révision des objectifs de plantation initiaux. Ces deux arrondissements ont subséquemment procédé à la plantation du nombre d'arbres requis par le programme PAC et doivent maintenant être remboursés pour ces arbres selon les conditions du programme.
Le deuxième objectif est de virer des crédits aux arrondissements qui ont dépassé leur

objectif de plantation fixé par le programme pour l'année 2014. Cette façon de procéder avait été exposée dans le dossier 114 6620 005 (CE14 1020).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1020 - 18 juin 2014 - Autoriser un virement budgétaire total de 1 056 600 $, soit 999 900 $ en provenance du budget de fonctionnement et 56 700 $ du budget PTI projet 34700 sous-projet 1234700-000- Plan d'action canopée du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal vers les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont, de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, de Rosemont—La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Ville-Marie, de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension pour la plantation de 1 174 arbres dans le cadre du Plan d'action canopée (édition 2014).
CE14 0694 - 30 avril 2014 - Autoriser un virement budgétaire au montant de 1 455 000 $ en provenance du budget réservé aux priorités de l'Administration vers la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de la vie pour soutenir le projet de Plan d'action canopée.

CE13 1822 - 11 décembre 2013 - Autoriser un virement budgétaire total de 761 000 $ en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie vers les arrondissements d'Anjou, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la plantation de 1 014 arbres sur le domaine public, dans le cadre du Plan d'action canopée édition 2013, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; Autoriser un virement de crédits au montant total de 1 011 579 $, soit 828 290 $ du règlement d'emprunt 12-032 vers les arrondissements cités au paragraphe ci-devant (593 250 $ pour l'édition 2013 et 235 040 $ pour l'édition 2012), et 183 289 $ du règlement d'emprunt RCG12-012 vers les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, et de Ville-Marie (167 250 $ pour l'édition 2013 et 16 039 $ pour l'édition 2012), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CG13 0378 - 26 septembre 2013 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée.

CE13 0172 -13 février 2013 - Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée.

CE12 1991 - 5 décembre 2012 - Autoriser un virement budgétaire total de 1 661 194 $, en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie, vers les arrondissements d'Anjou, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont, de Rosemont—La Petite-Patrie, de Saint-Laurent et de Ville-Marie pour la plantation de 1 865 arbres sur le domaine public, dans le cadre du Plan d'action canopée, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE12 1928- 28 novembre 2012 - Autoriser un virement budgétaire de 35 500 $ en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie vers l'arrondissement de Ville-Marie pour la plantation de 92 arbres sur le domaine public dans le cadre du Plan d'action canopée, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CG12 0323- 23 août 2012 - Adoption du règlement autorisant un emprunt de 500 000 $ afin de financer l'achat et la plantation d'arbres sur des sites relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal dans le cadre du Plan d'action canopée.

CM12 0751- 21 août 2012 - Adoption du règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 $ pour l'achat et la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville de Montréal dans le cadre du Plan d'action canopée.

CG12 0230 - 21 juin 2012 - Mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs à tenir une consultation sur le projet de Plan d'action canopée.

DESCRIPTION

Le PAC permet aux arrondissements de planter plus d'arbres qu'il n'est possible de le faire avec le budget de fonctionnement régulier dédié à cette activité. Avant d'accéder au PAC, chaque arrondissement doit atteindre une cible de plantation qui lui est propre. Cette année, les crédits alloués pour la réalisation des plantations par les arrondissements ont été répartis en fonction de la proportion de frênes de rue présents dans chaque arrondissement. Cette répartition visait à soutenir les arrondissements dans le remplacement d'arbres affectés par l'agrile du frêne. À l'exception des arrondissements de Verdun et de Pierrefonds -Roxboro, un montant forfaitaire de 900 $ par arbre planté a été versé au printemps dernier aux arrondissements participants sous réserve que les objectifs de plantation hors PTI, déjà prévus dans les budgets courants des arrondissements, soient réalisés (CE14 1020).
En 2014, 16 arrondissements ont participé au PAC. Pour leur part, les arrondissements de LaSalle, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Montréal-Nord ne prévoyaient pas planter suffisamment d'arbres pour adhérer au programme. Ce faisant, ces arrondissements ont libéré des crédits qui pouvaient être redistribués aux arrondissements qui ont dépassé leur cible de plantation pour l'édition 2014 du programme. De plus, des crédits sont disponibles au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et peuvent également servir à cette fin. Cette disponibilité budgétaire est attribuable au fait que les crédits alloués au plan de gestion de la forêt urbaine ont été virés en milieu d'année budgétaire. Conséquemment, des activités prévues n'ont pu être réalisées, dégageant ainsi des crédits. De même, le gel d'embauche décrété plus tôt cette année a également contribué à libérer des crédits, puisque certains postes restent à pourvoir.

Le PAC prévoit que l'achat d'arbres de calibre supérieur à 50 mm doit prioritairement se faire à la pépinière municipale. Si cette dernière n'est pas en mesure de fournir l'arbre demandé, l'arrondissement peut se tourner vers un producteur privé. Le prix de l'arbre variera en fonction des fournisseurs et du calibre demandé. Selon les arrondissements, la plantation pourra se faire en régie ou par contrat. Ainsi, la différence entre le montant par arbre alloué par le PAC et le prix d'achat et de livraison pourra servir à payer de la main-d'oeuvre de toutes catégories d'emplois confondues, de la location d'équipement (par exemple une excavatrice), de la fourniture (par exemple de la terre de culture, du compost, des engrais, etc.), de soins reliés à la plantation ou encore pour octroyer un contrat de plantation d'arbres.

Les renseignements concernant les virements budgétaires aux arrondissements se retrouvent au Tableau 1 en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du Plan d'action canopée édition 2014, les arrondissements participants ont planté 1 990 arbres, dont plusieurs, dans des quartiers dépourvus de verdure. Au printemps 2014, un virement de crédits total au montant de 1 056 600 $ a été versé aux quatorze arrondissements qui s'étaient engagés à planter 1 174 arbres pour l'édition 2014 du PAC.

Or, ensemble, dix arrondissements ont été en mesure de planter 736 arbres au-delà des quantités initialement prévues par le programme. Ces 736 arbres plantés en sus, en tout point conformes aux exigences du programme, contribuent à l'effort global de hausser la canopée déployé sur le territoire et méritent d'être remboursés à même les disponibilités budgétaires du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal. Par ailleurs, tel que mentionné précédemment, les arrondissements de Verdun et de Pierrefonds-Roxboro n'ont pas reçu d'avance de crédits, mais ont néanmoins réussi à atteindre les objectifs de plantations du programme PAC. Les 80 arbres plantés par ces deux arrondissements et initialement prévus par le programme doivent également être remboursés. Le tableau 1 présenté en pièce jointe fait la répartition des arbres plantés ainsi que des montants à virer aux arrondissements.
Dans le dossier de la canopée, le temps est un facteur décisif. Plus les arbres sont plantés tôt, plus vite ils généreront des bénéfices environnementaux. En continuant de croître année après année, les nouveaux arbres contribueront plus rapidement et de façon positive à l'augmentation de la canopée. Dans cette optique, les efforts de plantation additionnels sont encouragés pourvu que cela respecte le cadre budgétaire.

Rappelons que le comité exécutif a déposé en septembre 2013 une réponse au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée. Parmi les éléments énumérés, retenons que « Le comité exécutif est d'accord pour viser un investissement de 70 M$ sur 10 ans pour l'implantation du Plan d'action canopée ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le présent dossier, le financement et le budget proviennent de deux sources, d'une part du budget de fonctionnement pour un montant de 657 000 $ et d'autre part du budget PTI pour un montant de 77 400 $. Le montant total à virer aux arrondissements étant de 734 400 $.
Précisons que lors des éditions 2012 et de 2013 du PAC , le financement et le budget provenaient exclusivement du budget PTI, financé par deux règlements d'emprunts spécifiques.

En 2014, le montant à virer est de 900 $ par arbre admissible planté, soit 603 $ (67 %) prévu pour les coûts de la première année (préparation, achat, transport, mise en terre et soins post plantation) et 297 $ (33 %) pour les soins post plantation des deux années subséquentes. Les arrondissements participants s'engagent à reporter, en 2015, le solde au montant de 297 $ (33 %) du budget de fonctionnement non utilisé en 2014, et en 2016, le solde restant de 148,50 $ (16,5 %).

	Compétence Corpo (Ville Centre) Financement : Budget de fonctionnement	Compétence Agglomération Financement : Budget en PTI Règlement d'emprunt RCG 12-012	**TOTAL**
Nombre arbres	730	86	816
Montant forfaitaire par arbre	900 $	900 $	900 $
TOTAL	**657 000 $**	**77 400 $**	**734 400 $**

La dépense au montant de 657 000 $ sera entièrement assumée par la ville centrale et celle au montant de 77 400 $ sera entièrement assumée par l'agglomération. La dépense

assumée par l'agglomération concerne l'aménagement du domaine public dans le secteur de l'agglomération désigné comme étant le centre-ville qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le détail des comptes de provenance et d'imputation comptables se trouve dans l'intervention de la Direction des opérations budgétaires et comptables du Service des finances.

Budget de fonctionnement :

Un montant de 657 000 $ est disponible au budget de fonctionnement destiné à être viré aux arrondissements pour les frais reliés à la plantation d'arbres du PAC.

Un virement budgétaire en provenance du SGPVMR, vers les 11 arrondissements participant au PAC (édition 2014), est requis, pour une somme de 657 000 $.

Pour financer la plantation des 816 arbres au montant total de 734 400 $, l'enveloppe de 657 000 $ en fonctionnement est utilisée pour un montant de 657 000 $, soit le produit de 730 arbres multiplié par le montant forfaitaire de 900 $ par arbre. Les 86 arbres restants constituant de nouvelles plantations situées dans le périmètre du centre-ville, de compétence d'agglomération, sont financés par emprunt (voir section Budget PTI ici-bas).

Budget PTI :

Le budget requis est disponible au PTI dans le projet 34300 - Réaménagement du réseau des grands parcs

Cette portion de la dépense est financée au programme triennal d'immobilisation (PTI). Ainsi, ces dépenses reliées à l'achat, à la plantation et aux soins post-plantation d'arbres sont donc de nature non capitalisable et constituent des dépenses de fonctionnement financées par emprunt.

Un virement budgétaire en provenance du SGPVMR, vers les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, est requis, pour une somme totale de 77 400 $, provenant du règlement d'emprunt RCG 12-012 (CM12 0323) pour couvrir la plantation des 86 nouveaux arbres situés dans le périmètre du centre-ville. Plus particulièrement, 85 arbres sont situés dans le périmètre du centre-ville sis dans l'arrondissement Ville-Marie et un arbre est situé dans le périmètre du centre-ville sis dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Ce règlement d'emprunt autorise le financement de dépenses de fonctionnement associées au PAC pour la plantation d'arbres sur des sites relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

Un virement de crédits autorisés au montant de 77 400 $ en provenance du règlement d'emprunt RCG 12-012 (CM12 0323) sera fait suite à l'approbation de ce dossier par le comité exécutif.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La plantation accrue sur le domaine public de 1 990 arbres est une contribution favorisant l'atteinte de l'objectif du PDDCM d'«améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ajout de 1 990 arbres à Montréal contribuera au développement de la canopée et à l'expansion du réseau des infrastructures vertes. En se développant, la canopée aide notamment à améliorer la qualité de l'air, à intercepter les eaux de pluie et à lutter contre la formation des îlots de chaleur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versements des budgets et crédits aux arrondissements désignés Décembre 2014;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Martine LECLAIR)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (José PIERRE)

Avis favorable avec commentaires :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics (Alain GOULET)

Avis favorable avec commentaires :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Marc DUSSAULT)

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Dany LUSSIER)

Avis favorable avec commentaires :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Diane LABRECQUE)

Avis favorable avec commentaires :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pascal GAGNÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Nidhal BEN-ABDELHAMID)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Avis favorable avec commentaires :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Claudine LEBOEUF)

Avis favorable avec commentaires :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Alain DUPUIS)

Avis favorable avec commentaires :
Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics (Caroline LÉGÈRE)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Fatima LYAKHLOUFI)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Sincheng PHOU)

Avis favorable avec commentaires :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Mohammed HAMRI)

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Daniel SIMON)

Avis favorable avec commentaires :
Outremont , Direction des travaux publics (Bruno PAQUET)

Avis favorable avec commentaires :
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Victor Aldo MENDEZ)

Avis favorable :
Verdun , Direction des travaux publics (Martin THIFFEAULT)

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Stéphane LAVALLÉE)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Martin POLISENO)

Avis favorable avec commentaires :
Lachine , Direction des travaux publics (Christophe ASHKAR)

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Laurent , Direction des travaux publics (Patrick LAFOREST)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude BOYCE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-12-03

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique recherche et développement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice
Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2014-12-09

CE : 30.006

2014/12/17 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.007

2014/12/17
08:30

Dossier # : 1140843015

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement à Chicago, les 7 et 8 décembre 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, afin de prendre part aux événements commémorant le 70e anniversaire de la signature de la «Convention relative à l'aviation civile internationale». Montant : 640,03 $

De ratifier la dépense relative au déplacement à Chicago, les 7 et 8 décembre 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, afin de prendre part aux événements commémorant le 70e anniversaire de la signature de la «Convention relative à l'aviation civile internationale» - montant : 640,03 $;

1. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-15 17:09

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1140843015**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement à Chicago, les 7 et 8 décembre 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, afin de prendre part aux événements commémorant le 70e anniversaire de la signature de la «Convention relative à l'aviation civile internationale». Montant : 640,03 $

CONTENU

CONTEXTE

Cette année marque le 70e anniversaire de la «Convention relative à l'aviation civile internationale» qui donna naissance, en 1944, à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Cette commémoration revêt une grande importance puisque la signature de cette convention a ouvert la voie à une normalisation de la navigation aérienne à l'échelle du monde entier. La Ville de Montréal en est d'autant plus fière qu'elle accueille le siège de l'OACI sur son territoire depuis 1947.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

À l'invitation du Secrétaire général de l'OACI, le maire de Montréal s'est rendu à Chicago afin de prendre part aux événements commémorant le 70e anniversaire de la signature de la Convention.
Le maire de Montréal a profité de son passage à Chicago pour s'entretenir avec de nombreux dignitaires et rencontrer les hauts dirigeants de diverses organisations et entreprises afin de discuter d'opportunités économiques.

JUSTIFICATION

Le présent dossier vise à ratifier la dépense relative au déplacement du maire de Montréal à Chicago afin de prendre part aux événements commémorant le 70e anniversaire de la signature de la «Convention relative à l'aviation civile internationale»

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires à ce dossier sont prévus au budget 2014 de la Division du soutien aux élus du Service du Greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Budget de fonctionnement
Imputer la dépense comme suit :

	2014
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000 Soutien aux instances Frais de déplacement et hébergement Non admissible loi 90	640,03 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Souligner l'importance de l'OACI pour Montréal.

- Renforcer les liens de la collaboration entre les deux villes.
- Promouvoir Montréal sur la scène internationale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-12-15

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2014-12-15

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.008

2014/12/17
08:30

Dossier # : 1143777002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la stratégie et du développement durable en immobilier , Section énergie et environnement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Autoriser un budget additionnel de dépense de 698 205,41 $ équivalant au revenu additionnel correspondant / Autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) à affecter ce montant au budget de fonctionnement de la Section énergie et environnement / Autoriser le report en 2015 du solde du budget de dépense généré par les revenus additionnels.

Il est recommandé :
1. d'autoriser un budget additionnel de dépense de 698 205,41 $ équivalant au revenu additionnel correspondant, suite à la réception d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique,

2. d'autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière à affecter ce montant au budget de fonctionnement 2014 de la Section énergie et environnement pour le financement du plan d'économie d'énergie et pour combler les budgets d'énergie déficitaires (économies captées mais non réalisées) des différents services et arrondissements, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

3. d'autoriser le report en 2015 du solde du budget de dépense généré par les revenus additionnels, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-08 09:29

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1143777002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la stratégie et du développement durable en immobilier , Section énergie et environnement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Autoriser un budget additionnel de dépense de 698 205,41 $ équivalant au revenu additionnel correspondant / Autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) à affecter ce montant au budget de fonctionnement de la Section énergie et environnement / Autoriser le report en 2015 du solde du budget de dépense généré par les revenus additionnels.

CONTENU

CONTEXTE

La Section énergie et environnement du SGPI (anciennement la DSTI) obtient, depuis plus de 5 ans, l'autorisation de réinjecter dans son budget de fonctionnement les aides financières (d'Hydro-Québec, Gaz Métro et autres fournisseurs) reçues pour la mise en oeuvre de projets d'efficacité énergétique. Ces aides financières servent donc à financer d'autres projets d'efficacité énergétique qui génèrent des économies et d'autres aides financières.
De plus, en octobre 2012, le CE autorisait la mise en œuvre du Plan d'économie d'énergie du SGPI (anciennement la DSTI) et la réinjection des aides financières (associées aux projets d'économie d'énergie) à son budget de fonctionnement pour le financement du plan d'économie d'énergie, et ce, au fur et à mesure de leur obtention.

Pour procéder à la réinjection des aides financières au budget de fonctionnement de la DSTI, le service des Finances demande que les montants soient précisés et autorisés annuellement par le CE, d'où le présent dossier.

Dernier élément de contexte : lors de la création du budget d'énergie 2014, des économies d'énergie ont été captées d'avance et injectées dans le budget de fonctionnement de la direction de l'entretien afin de réduire le déficit d'entretien. Or, certains projets planifiés ont dû être annulés ou retardés créant ainsi un déficit budgétaire chez certains services et arrondissements. Cette situation exceptionnelle nous oblige à remettre les économies captées au budget de fonctionnement des services et arrondissements où les projets ont pris du retard. Une partie des aides financières serviront à combler ce déficit, le reste sera pris à même les fonds actuellement disponibles. Pour le budget 2015, aucune économie n'a été captée d'avance, et les budgets ont donc été corrigés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0153 – 5 février 2014 Autoriser un budget additionnel de dépense de 138 943,10 $ équivalent au revenu additionnel correspondant, suite à la réception d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique, et autoriser le Service de la concertation des

arrondissements et des ressources matérielles à affecter ce montant au budget de fonctionnement de la Section énergie et environnement de la Direction des stratégies et transactions immobilières pour le financement du plan d'économie d'énergie, pour l'année 2014, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
CE12 2086 – 19 décembre 2012 Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 340 758,97 $ toutes taxes incluses, pour l'année 2012, à la Section Énergie et environnement de la Direction des stratégies et transactions immobilières, à la suite de la réception de montants d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique.

CE12 1677 – 10 octobre 2012 Adopter le Plan d'économie d'énergie 2013-2015 de a Direction des stratégies et transactions immobilières; Réinvestir les économies au budget de fonctionnement de la Direction des immeubles pour réaliser des travaux non capitalisables permettant une réduction du déficit d'entretien de nos bâtiments; Réinjecter les aides financières dans le budget de fonctionnement de la Direction des stratégies et transactions immobilières pour le financement du plan d'économie d'énergie au fur et à mesure de leur obtention.

DESCRIPTION

Plusieurs projets sont admissibles à des aides financières en efficacité énergétique. Depuis janvier 2014, la Section énergie et environnement du SGPI a reçu des aides financières pour un montant total de 698 205,41 $ (le tableau en pièce jointe présente la liste des projets du SGPI ayant reçu une aide financière en efficacité énergétique en 2014). Ces aides proviennent de :
- Gaz Métro (208 545,41 $);
- Hydro-Québec (458 712,00 $);
- Énergie et Ressources naturelles - gouvernement du Québec (30 948,00$).

Le SGPI demande d'autoriser la réinjection des aides reçues, soit 698 205,41 $, dans son budget de fonctionnement pour l'année 2014.

Le SGPI demande également d'autoriser le report du solde 2014 du budget de dépense équivalent au budget de revenus au budget 2015 (voir "aspects financiers" ci-dessous).

JUSTIFICATION

L'efficacité énergétique est une avenue incontournable pour diminuer les dépenses énergétiques, réduire les émissions de gaz à effets de serre, protéger nos ressources naturelles et diminuer le déficit d'entretien.
Ainsi, le SGPI compte réinvestir la totalité des aides financières pour :

· L'achat d'équipement électromécanique plus efficace (exemples : éclairage efficace, chaudières et chauffe-eau de haute efficacité, échangeurs de chaleur ou autres);
· La modernisation et centralisation de contrôles pour des systèmes électromécaniques;
· La conversion de systèmes de chauffage au mazout vers le gaz naturel ou l'électricité;
· Toutes autres dépenses prévues au Plan d'économie d'énergie.
· Rembourser une partie des économies perçues d'avance pour les projets qui ne seront pas réalisés en 2014 et ainsi absorber un éventuel déficit (notez que le budget 2015 a été corrigé en conséquence).

Le report du solde est requis afin d'utiliser, tel qu'autorisé par le CE lors de l'adoption du Plan d'économie d'énergie, les sommes reçues en 2014 pour la mise en oeuvre des activités ci-haut mentionnées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réinjection des aides financières permet une augmentation du budget de fonctionnement du SGPI tel que prévu au Plan d'économie d'énergie.
À ce jour, le budget additionnel par réinjection des aides financières pour l'année 2014 est de 138 943.10 $ transféré en février 2014, plus le montant de 698 205.41$ pour un total de 837 148.51$.

La portion des 698 205.41$ assumée par l'agglomération a été établie selon la part relative de l'aide financière reçue pour les bâtiments de responsabilité d'agglomération. La portion assumée par le central (corporatif et arrondissements) a été établie selon la part relative de l'aide financière reçue pour les bâtiments de responsabilité centrale. Ainsi, le budget additionnel sera assumé à 33 % par l'agglomération, pour un montant de 229 873.56 $, et à 67 % par le central, pour un montant de 468 331.85 $.

Le virement pour augmenter le budget de revenus et dépenses sera fait après la décision du comité exécutif.

Il est demandé :

D'autoriser un budget de revenus additionnels selon ce qui suit :

Revenus 2014 :

Agglomération — Crédits provenant de revenus additionnels — Efficacité énergétique-agglomération — Autres/administration générale — Services techniques (revenus) — Étude d'efficacité énergétique. 229 873.56 $

Fonds des immeubles — Crédits provenant de revenus additionnels — Efficacité énergétique -proximité — Autre administration générale — Services techniques (revenus) — Étude d'efficacité énergétique. 468 331.85 $.

D'autoriser un budget de dépenses additionnelles équivalant au budget de revenus et de l'imputer comme suit :

Dépenses 2014 :

Fonds des immeubles — Crédits provenant de revenus additionnels — Économie d'énergie mixte — Soutien matériel et technique/gestion des immeubles/à répartir — Entretien et réparation/immeubles et terrains. 698 205.41$

Le présent dossier respecte la directive "Utilisation des surplus, réserves et revenus excédentaires" (C-RF-SF-D-09-002, article I-b de l'Annexe 1).

Il est également demandé :

De reporter tout solde du budget de dépenses 2014 équivalent au budget de revenus ci-dessus au budget de dépenses 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets qui ont fait l'objet d'aides financières sont conformes à la *Politique de développement durable dans les édifices municipaux* et s'inscrivent dans le plan d'action associé à cette politique. Ils s'inscrivent également au *Plan d'action en développement durable de la collectivité montréalaise* .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réinjection des aides financières au budget de fonctionnement du SGPI est essentielle à la mise en œuvre du Plan d'économie d'énergie et pour combler les budgets d'énergie déficitaires (économies captées mais non réalisées) des différents services et arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannik SAUVÉ
Conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-11-25

Gaétan LEFEBVRE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur

Approuvé le : 2014-12-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur de service par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2014-12-07

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.001

2014/12/17
08:30

Dossier # : 1141179007

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance afin de fixer au 1er juillet 2015 la date avant laquelle toute demande de subvention visée au Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal-Industrie) (RCG 07-029) doit être présentée.

Il est recommandé :
d'édicter une ordonnance afin de fixer au 1er juillet 2015 la date avant laquelle toute demande de subvention visée au Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal-Industrie) (RCG 07-029) doit être présentée, en vertu de l'article 3.1 de ce même règlement.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-11-18 12:57

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1141179007**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance afin de fixer au 1er juillet 2015 la date avant laquelle toute demande de subvention visée au Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal-Industrie) (RCG 07-029) doit être présentée.

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme Réussir@Montréal - Industrie (PR@M-Industrie) a été adopté le 25 octobre 2007 par le conseil d'agglomération. Il consiste essentiellement à rembourser pendant cinq ans et de façon dégressive (100 % les trois premières années, 80 % la quatrième et 60 % la cinquième) l'augmentation de la taxe foncière générale pour les immeubles non résidentiels reliée à l'augmentation de la valeur foncière découlant de la construction, de la reconversion ou de l'agrandissement d'un bâtiment industriel. La période d'admissibilité au programme se terminera le 31 décembre 2014 et les propriétaires immobiliers ont trois ans à partir de la date d'admissibilité pour réaliser leurs travaux de construction, de rénovation ou d'agrandissement.
Dix-sept territoires spécifiques ont été identifiés et circonscrits à partir du Plan d'urbanisme; ils correspondent essentiellement à des zones industrielles à transformer, à des secteurs d'emplois à consolider aux abords de gares ou de stations de métro et à des sous-secteurs de planification détaillée. Ces territoires font l'objet d'une bonification de subvention par laquelle les versements sont haussés à 100 % pour les 4^{e} et 5^{e} années.

Dans la foulée du succès que connaît ce programme depuis son adoption et dans l'attente de propositions relatives à la compétitivité et au positionnement concurrentiel de l'agglomération de Montréal à l'échelle internationale et régionale, le Service du développement économique (SDE) recommande de prolonger la période d'admissibilité du PR@M-Industrie jusqu'au 30 juin 2015 inclusivement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0100 (27 février 2014) : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) »
CG13 0424 (26 septembre 2013) : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) »

CG11 0466 (22 décembre 2011) : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) »

CG11 0282 (25 août 2011) : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) »

CG11 0128 (14 avril 2011) : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) »

CG10 0464 (16 décembre 2010) : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) »

CG10 0115 (25 mars 2010) : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) »

CG09 0140 (30 avril 2009) : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) »

CG07 0459 (29 novembre 2007) : Adopter le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG07-029)

DESCRIPTION

En vertu de l'article 3.1 du Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029), il est proposé que le comité exécutif édicte une ordonnance visant à fixer au 1er juillet 2015 la date avant laquelle toute demande de subvention visée au Règlement doit être présentée.

JUSTIFICATION

Le deuxième alinéa de l'article 3 du Règlement indique que pour être admissible, toute demande de subvention doit être présentée avant le 31 décembre 2014. Toutefois, l'article 3.1 prévoit que le comité exécutif peut, par ordonnance, fixer la date prévue à l'article 3 au-delà du 31 décembre 2014.
Il est proposé de fixer cette date au 1er juillet 2015 afin d'éviter une période où l'agglomération de Montréal se retrouverait sans incitatif de développement industriel dans l'attente de l'établissement d'une stratégie à plus long terme relative à la compétitivité et au positionnement concurrentiel de l'agglomération de Montréal à l'échelle internationale et régionale.

Cette responsabilité est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide à l'entreprise qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La distribution de versement des subventions indiquée au tableau ci-dessous est basée sur l'expérience du PR@M-Industrie depuis son entrée en vigueur et porte exclusivement sur des travaux rendus admissibles entre le 1er janvier et le 30 juin 2015. Les prévisions

indiquent que la Ville devrait recevoir environ 30 demandes dont environ 15 devraient se réaliser. Ces projets généreraient un accroissement de l'assiette fiscale de 40 M$ pendant la durée de la prolongation proposée du programme sur l'ensemble de l'île de Montréal. Le montant total estimé des subventions devrait être d'environ 4,8 M$, s'ajoutant aux sommes déjà prévues pour le programme à ce jour. L'impact de la prolongation du programme est toutefois nul pour 2015.

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
-	0,24 M$	1,01 M$	1,12 M$	0,87 M$	0,79 M$	0,39 M$	0,24 M$	0,15 M$	4,81 M $

Le programme a connu un tel succès depuis sa mise en oeuvre que les investissements immobiliers anticipés sont de 2,02 G$ à terme en tenant compte de la prolongation recommandée. À ce jour, le PR@M-Industrie a contribué à augmenter l'assiette fiscale de l'agglomération de 383 M$. Les versements de subventions prévus pour les projets réalisés, les demandes actuellement admissibles ainsi que celles qui s'ajouteraient en 2015 s'élèvent à 181 M$ entre 2015 et 2023.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

De façon à s'inscrire dans la démarche québécoise de développement durable, il octroyé au propriétaire d'un bâtiment industriel dont la demande a été déclarée admissible une subvention seulement si l'une des conditions suivantes est remplie :

- une certification BOMA BEST a été émise à l'égard du bâtiment;
- une certification LEED a été émise à l'égard du bâtiment;
- une certification Living Building Challenge a été émise à l'égard du bâtiment;
- un appui financier dans le cadre des programmes en efficacité énergétique d'Hydro-Québec a été accordé à l'égard du bâtiment.

Des subventions sont donc versées aux seuls projets respectant des normes de performance et de gestion environnementale, de durabilité de l'environnement bâti ou d'efficacité énergétique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation du programme offre comme avantages principaux :

- le maintien d'un véhicule existant et connu des acteurs du développement économique;
- la poursuite de son objectif de maintenir et de développer une structure économique diversifiée dans l'agglomération en se concentrant sur les activités à valeur ajoutée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Mise à jour des informations dans le site Internet de la Ville et communications auprès des arrondissements et autres partenaires du développement économique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Planification stratégique (Stéphanie RAULT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en planification - Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-10-29

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge GUÉRIN
Directeur
Tél : 514 872-0068
Approuvé le : 2014-11-18

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.002

2014/12/17
08:30

Dossier # : 1140144001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite , Division Financement_placement et gestion du risque
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un «Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des ofrres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2015».

Le directeur du Service des finances de la Ville de Montréal recommande d'adopter le règlement intérieur particulier sur la délégation au directeur du Service des finances et trésorier et au directeur du financement, de la trésorerie et des caisses de retraite et trésorier adjoint :

1. du pouvoir d'approuver des offres d'emprunt d'un montant maximal de 1 200 000 000 $CA d'ici le 31 décembre 2015 à condition que l'écart entre le taux des obligations du gouvernement du Québec et celles de la Ville de Montréal de même échéance ne dépasse pas 100 points de base (1,00%) et sous réserve des approbations ministérielles requises ;
2. et du pouvoir d'autoriser une dépense nécessaire ou utile aux fins de donner plein effet au présent règlement.

Le directeur du Service des finances ou le directeur du financement, de la trésorerie et des caisses de retraite devra transmettre au comité exécutif les rapports prévus sur l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du présent règlement. Le directeur du Service des finances ou le directeur du financement, de la trésorerie et des caisses de retraite du Service des finances devra, pour chaque offre d'emprunt approuvée en vertu de la présente délégation, obtenir, par résolution du comité exécutif, l'approbation des documents relatifs à la clôture de la transaction d'emprunt.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-12-04 16:43

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1140144001**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite , Division Financement_placement et gestion du risque
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un «Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des ofrres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2015».

CONTENU

CONTEXTE

Les modifications aux conditions de marché qui ont eu lieu dans les dernières années ont principalement eu pour effet de réduire les canaux disponibles pour l'émission des titres des organismes cherchant à accéder aux marchés financiers et d'augmenter la flexibilité requise pour profiter des opportunités. La Ville de Montréal n'est pas étrangère à ce contexte. Le modèle qui permettait d'émettre sur le marché domestique de détail le mercredi avec livraison un mois plus tard est révolu pour l'instant. Le marché institutionnel canadien qui achète maintenant les financements de la Ville de Montréal, demande que la Ville soit prête à émettre à n'importe quel moment dans la semaine. De plus, le temps de réaction est de quelques heures. C'est pour cette raison que le Service des finances a demandé au comité exécutif d'approuver des règlements de délégation qui lui ont permis de réaliser les emprunts requis au moment opportun avec un maximum d'efficacité depuis 2010. En 2015, le contexte sera similaire à celui que nous avons connu dans les dernières années.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE131790 - 4 décembre 2013 - adoption d'un "Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'approuver des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2014" (RCE 13-006).
CE122060 - 12 décembre 2012 - adoption d'un "Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'approuver des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2013" (RCE 12-018)
CE12 0168 - 8 février 2012 - adoption d'un "Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'approuver des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2012" (RCE 12-001)
CE11 1899 - 23 novembre 2011 : adoption des modifications au "Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2011" (RCE 11-002-1).
CE11 0122 - 2 février 2011 : adoption d'un "Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2011" (RCE 11-002).
CE10 0433 - 30 mars 2010 : adoption d'un "Règlement intérieur particulier du comité

exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt d'un montant total de 600 000 000 $" jusqu'au 31 décembre 2010" (RCE 10-002).
CE10 0002 - 11 janvier 2010 : adoption d'un "Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt d'un montant total de 550 000 000 $", jusqu'au 31 mars 2010" (RCE 10-001).

DESCRIPTION

En 2015, le Service des finances souhaite utiliser la même approche que les années précédentes : l'approbation d'un règlement de délégation permettant au directeur du Service des finances et au directeur, Financement, trésorerie et caisses de retraite d'accepter des offres d'emprunt d'un montant maximal de 1,2 milliards de dollars.
Le Service des finances prévoit d'abord utiliser des souches de financement existantes (septembre 2024 et/ou décembre 2034) pour emprunter 350 M$ en début d'année. Ensuite, un autre emprunt d'une taille similaire sera réalisé sur le marché institutionnel canadien en juin. Un emprunt dans le système électronique du gouvernement du Québec sera effectué au cours de l'été. Un dernier emprunt de taille importante sera réalisé à l'automne sur le marché institutionnel canadien, soit au moyen de souches existantes ou en émettant de nouvelles souches.

L'écart maximal autorisé entre le taux d'une obligation du gouvernement du Québec et celui d'une obligation de la Ville de Montréal est fixé à 100 points de base (1%), pour un terme équivalent. Cet écart suit les conditions de marché.

Régime d'emprunt

Le pouvoir délégué sera encadré de la façon suivante :

- l’approbation de l’encadrement et de sa configuration par le comité exécutif constitue la façon dont ce dernier maintient son pouvoir sur l’émission des emprunts et en contrôle l’exécution;
- le montant maximal pouvant être émis sur les marchés est de 1,2 milliards de dollars (refinancements et nouveaux financements inclus pour la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM));
- les règlements d’emprunt à financer sont des règlements dûment autorisés par les instances (conseil d’arrondissement, conseil de ville, conseil d’agglomération);
- les financements devront être faits de manière à maximiser les opportunités disponibles sur le marché et à minimiser les coûts de financement;
- le taux des emprunts ne devra pas dépasser de 100 points de base le taux des obligations du gouvernement du Québec pour une échéance comparable;
- le terme des emprunts pourra s’échelonner de 1 à 30 ans. Les termes privilégiés pour la majeure partie du programme seront de 10 et 20 ans;
- l’approbation des documents de clôture se fera à la première ou la deuxième séance du comité exécutif qui suivra immédiatement la date de la transaction d’emprunt;
- lors de cette séance d’approbation par le comité exécutif, le Service des finances fera état de la façon dont l’encadrement a été en tout point respecté;
- le Service des finances déposera également un rapport annuel faisant état de l’utilisation du pouvoir délégué et de la conformité à l’encadrement de délégation au comité exécutif (voir la pièce jointe à ce dossier).

JUSTIFICATION

Cette pratique de délégation du pouvoir d'emprunter permet à la Ville de profiter des opportunités de marché lorsqu'elles se présentent tout en maintenant un contrôle serré sur les emprunts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les besoins totaux d'emprunt de la Ville de Montréal en 2015 sont estimés à 966 millions de dollars dont 196 de refinancements. Ceux de la STM sont estimés à 211 millions dont des refinancements de 8 millions de $. Le total des besoins identifiés à ce jour est donc de 1 177 000 000 $. Les besoins totaux d'emprunt de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal ne devraient pas dépasser 1,2 milliards de dollars en 2014. Cependant, il est clair que si le total des emprunts devait excéder le montant prévu au règlement, le Service des finances reviendrait devant le comité exécutif pour faire approuver l'augmentation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le Service des finances envisage la séquence suivante pour les emprunts de 2015 mais l'exécution de ce programme demeure sujet aux conditions de marché :

- Janvier 2015 : emprunt de 350 M$
- Juin 2015 : emprunt de 350 M$
- Juillet 2015 : emprunt de 45 M$
- Octobre 2015 : emprunt de 432,7 M$

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrée LACHAPELLE
Chargée du financement et du portefeuille

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-12-02

Errico COCCHI
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2014-12-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2014-12-04

CE : 50.001

2014/12/17 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 50.002

2014/12/17 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 50.003

2014/12/17 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.001

2014/12/17
08:30

Dossier # : 1141041014

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 30 novembre 2014

Il est recommandé :
de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 30 novembre 2014.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-12-09 07:14

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1141041014**
Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 30 novembre 2014

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été convenu avec les membres du comité exécutif concernant les lancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs.
Seuls les contrats suivants font l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1792 - 19 novembre 2014 - de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1 er au 31 octobre 2014.
CE14 1791 - 19 novembre 2014 - de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1 er au 30 septembre 2014.

CE14 1437 - 17 septembre 2014 - De prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1 er au 31 août 2014.

DESCRIPTION

Afin d'informer le comité exécutif des lancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).
Ce rapport, couvrant la période du **1er au 30 novembre 2014** fait état de **28** lancements d'appels d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres approuvés par le comité exécutif et les fonctionnaires est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-12-08

Despina CHRYSAGIS
Secrétaire d'unité administrative
pour M. Marc Demers
Conseiller contrôle de gestion

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances